
RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE

Exercice 2017



SOCIÉTÉ D'ASSURANCE MUTUELLE DES ARMATEURS & PROFESSIONNELS DE LA MER

Table des matières

INTRODUCTION

PARTIE A – ACTIVITE ET RESULTATS

A1. Activité de l'entreprise	2
A2. Résultats de souscription	6
A3. Résultats des investissements	10
A4. Résultats des autres activités	13

PARTIE B – SYSTEME DE GOUVERNANCE

B1. Informations générales sur le système de gouvernance	14
B2. Exigences de compétence et d'honorabilité	18
B3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	20
B4. Système de contrôle interne	24
B5. Fonction d'audit interne	25
B6. Fonction actuarielle	27
B7. Sous-traitance	28
B8. Autres informations	29

PARTIE C – PROFIL DE RISQUE

C1. Cartographie des risques	29
C2. Risques assurantiels	30
C3. Risques de contrepartie	32
C4. Risques financiers	33
C5. Risques opérationnels	34
C6. Risques Stratégiques	36
C7. Risques Juridique ou de conformité	37

PARTIE D – VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

D1. Actifs	38
D2. Passifs	40
D3. Autres passifs	40
D4. Méthode de valorisation alternatives	40

PARTIE E – GESTION DU CAPITAL

E1. Les fonds propres de l'entreprise	41
E2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	42
ANNEXES	48

INTRODUCTION

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de l'annexe XX et des articles 307 à 311 du règlement délégué 2015/35 du 10 octobre 2014.

Ces dispositions sont précisées dans la notice Solvabilité II " Communication d'informations à l'autorité de contrôle et informations à destination du public (RSR / SFCR) "(version en date du 17/12/2015).

Le rapport régulier est communiqué à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Ce rapport vise à garantir la bonne information du superviseur sur les données publiées par l'organisme et sur son système de gouvernance. Il complète la remise des états quantitatifs annuels et donne notamment des informations sur les méthodes de valorisation utilisées ainsi que des précisions sur la gestion du capital.

Ce rapport a été rédigé conformément aux processus et aux éléments mis en œuvre sur la base des données au 31 décembre 2017.

Ce présent rapport a été validé lors du Conseil d'Administration du 20 avril 2018.

PARTIE A – ACTIVITE ET RESULTATS

Cette première partie a pour objet d'exposer l'activité de la SAMAP avant de décrire les résultats de ses souscriptions et de ses investissements.

A1. Activité de l'entreprise

Présentation de la S.A.M.A.P

La SAMAP est une Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables régie par le Code des Assurances. Son siège social est situé au 6, Place Pierre Sépard SAINT NAZAIRE (44604). Elle est immatriculée sous le numéro SIREN 775 617 095. Il s'agit d'une société civile, sans but lucratif.

La SAMAP est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 61, Rue Taitbout 75436 Paris cedex 09 et détient un agrément sur les corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux et sur les marchandises transportées (articles L310.1 et R321.1 du Code des Assurances).

La SAMAP a donné mandat pour la certification de ses comptes annuels à :

Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable
Guillet Bouju Associés
7, Rue Roland Garros
CS 10111
44701 ORVEAULT Cedex

Activités de la S.A.M.A.P

Présente sur le marché de l'assurance maritime depuis 40 ans, la SAMAP dans sa configuration actuelle est le fruit de plusieurs fusions de mutuelles, la dernière en date remontant à 2015. Son activité est

principalement axée sur les corps de navires de pêche pour près de 93% de son chiffre d'affaires risques ordinaires en 2017.

Le chiffre d'affaires de la mutuelle atteint 7 530 K€ au 31/12/2017.

La SAMAP assure au 01/01/2017 2046 corps de navires en France métropolitaine et Outre-Mer et se place au global des trois façades maritimes comme leader sur le marché de la pêche artisanale.

La Mutuelle assure le tiers de la flotte de pêche de métropole et plus particulièrement la pêche artisanale (71% des navires couverts par la SAMAP font moins de 10 mètres).

Répartition des navires par marché		
	Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Pêche	1701	1719
Commerce	137	147
Plaisance	532	180
Total	2370	2046

Statistiques nationales 2014		SAMAP au 01/01/2017
Navires pêches <12 M	3623	
Navires de pêche de 12 à 25 M	809	
Total navires de moins de 25 M	4432	1682
Navires de pêche > 25 M	104	37
Total	5345	1719

En complément de ses contrats d'assurance corps, la SAMAP propose à ses adhérents par le biais du courtage des garanties supplémentaires via des assureurs français ou à rayonnement international tels que la responsabilité civile, la protection juridique, l'assistance Ces couvertures confortent les résultats d'exploitation de la SAMAP. La demande des adhérents sur ces divers postes annexes est en augmentation sur 2017 par rapport à 2016 (507 K€ au bilan 2017 contre 332 K€ au bilan 2016).

Les activités de la Mutuelle sont gérées par 19 personnes en équivalent temps plein qui se répartissent entre le siège social situé à Saint-Nazaire depuis 2010 et un réseau de 7 agences offrant un service de proximité aux adhérents et couvrant les 3 façades maritimes.

La SAMAP travaille avec quelques courtiers historiques qui s'inscrivent dans sa stratégie.

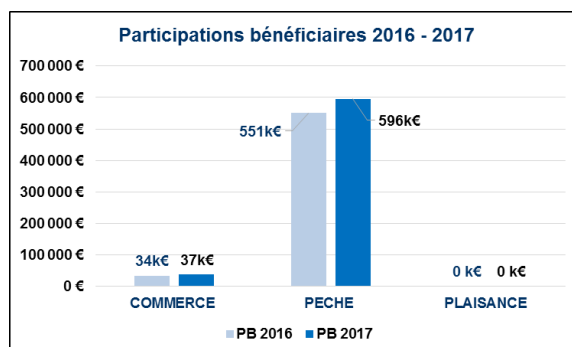
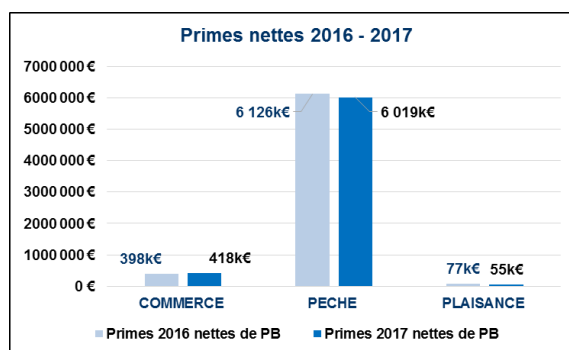
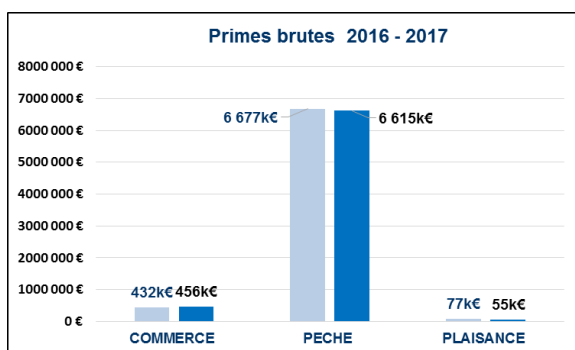
Faits marquants pendant la période de référence

Primes

Tout comme en 2016, aucune opération, évènement important ou nouvelle réglementation n'est venu impacter l'activité de la Mutuelle sur 2017. Ainsi à l'identique de 2016, les chiffres de 2017 démontrent une stabilité globale des souscriptions de primes risques ordinaires des corps de navires.

Répartition des émissions de primes risques ordinaires (corps de navires)		
Marché	Année 2016	Année 2017
Pêche	93%	93%
Commerce	6%	6,50%
Plaisance	1%	0,50%
Total	100%	100%

Comparatif du volume de primes risques ordinaires (corps de navires) par marché entre 2016 et 2017 et montant des participations bénéficiaires versées.



- Le nombre d'unités et les encaissements de primes sur 2017 confirment le leadership de la Mutuelle sur le marché de la pêche artisanale,
- L'objectif de développement sur le marché des petites unités de commerce (navires de type NUC et navires jusqu'à 100 passagers amorcé en 2016, nécessite un recul d'une année supplémentaire. L'année 2018 débute favorablement sur le secteur des NUC (navires de plaisance à utilisation commerciale)
- Le recul sur le marché de la plaisance s'inscrit dans la stratégie prudente menée par la SAMAP depuis 2016 : une sélection plus drastique de ses souscriptions, une gestion mesurée de son ratio S/P (sinistres sur primes) et un accord de partenariat avec un assureur spécialisé dans ce domaine d'activité. La mutuelle se réserve néanmoins une marge de souscription plaisance sur ses adhérents ou anciens adhérents pêche.

Le point fort de la Mutuelle par rapport à ses concurrents est d'être implantée sur l'ensemble du littoral français, de proposer un service de proximité et de couvrir notamment tous les types de pêche avec un savoir-faire reconnu.

Sinistralité

Sinistralité brute de réassurance

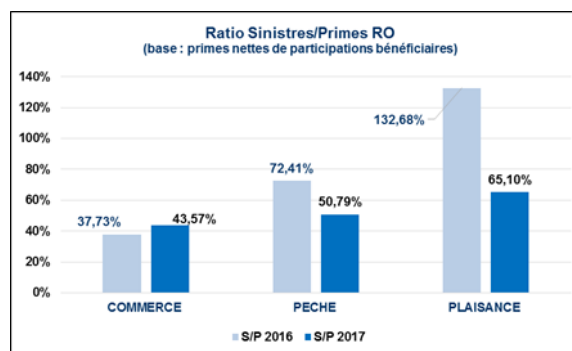
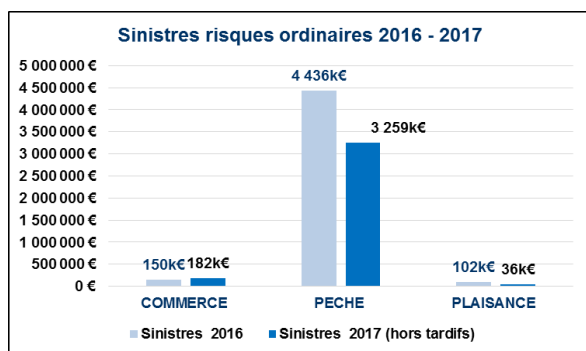
Les graphiques ci-dessous détaillent la sinistralité des polices corps de navires sur les trois marchés couverts par la SAMAP sur 2016 et 2017 :

La sinistralité 2017 brute de réassurance arrêtée au 31/12/17 (hors tardifs) représente un total de 3.4 M€ contre 4.6 M€ en 2016 soit une baisse de sinistralité globale de 25% tous marchés confondus. Avec l'intégration des tardifs de 2017, le différentiel s'ajuste à 20%.

Par marché la variation de sinistralité se décompose comme suit :

- Marché pêche : -26%
- Marché commerce : +21%
- Marché plaisance : -64%

Il est à noter que la SAMAP a été très faiblement touchée par les ouragans Irma et Maria de septembre 2017 avec deux pertes totales et une avarie particulière (< à 150 K€ au total).



(*) le S/P : comprend le total des sinistres tous frais inclus hors frais de gestion/primes

La diminution de la sinistralité de fréquence sur le marché de la pêche se concrétise par un S/P qui passe de 72% en 2016 à 50% en 2017.

Le S/P de l'activité commerce s'élevait à 77% sur la période 2015/2016. Après une forte amélioration du ratio en 2016, celui-ci a légèrement augmenté en 2017 pour atteindre 43%. Cette activité en développement fera l'objet d'une veille spécifique en 2018.

La politique resserrée de souscription décidée sur le marché de la plaisance porte ses fruits sur 2017. Le poids des sinistres plaisance a été régulé (S/P de 132% en 2016 contre 65% en 2017).

Sinistralité nette de réassurance

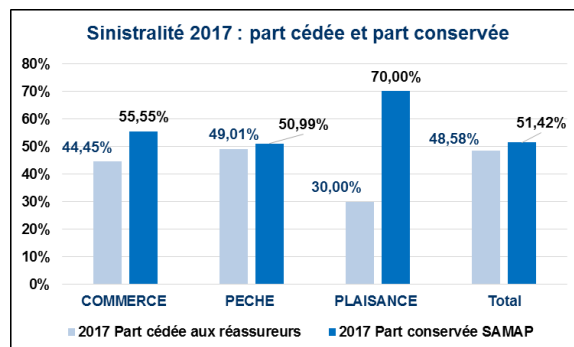
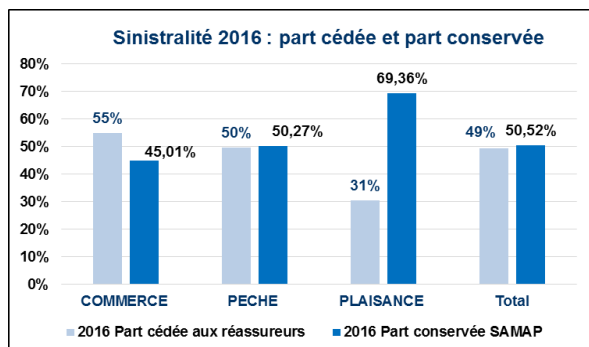
Hors traité XS, La SAMAP cède par son programme de réassurance (traitements proportionnels, non proportionnels et facultative) mis en place en 2015 et bonifié en 2016 et 2017, près de 50% de ses sinistres.

Les deux tableaux suivants exposent la ventilation des primes cédées et conservées sur 2016 et 2017 pour chacun de ses marchés.

Au global, la part des cessions de sinistres 2016 représente 49% contre 48.58% en 2017.

En parallèle, la SAMAP a cédé 52.82% de ses primes RO nettes de participations bénéficiaires en 2016 contre 52.73% en 2017. Sur ces taux de cession la SAMAP perçoit des commissions de la part de ses réassureurs ce qui réajuste à la baisse le montant de ces cessions. Les résultats enregistrés depuis

2015 ont permis à la Mutuelle de re-négocier à la hausse ses taux de commission sur 2016, 2017 et 2018.



Sinistres : sinistres ouverts sur l'exercice (provisions et dispatch incluses)

Focus sur le marché de la pêche en 2017

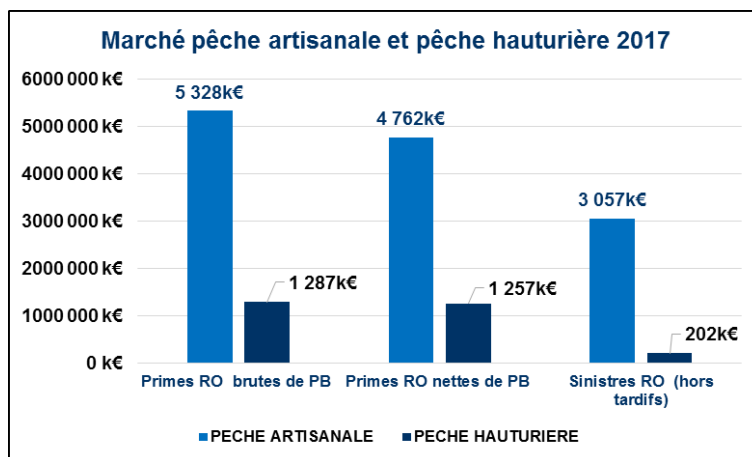
Sur les cotisations risques ordinaires émises sur le marché pêche, la pêche artisanale génère un peu plus de 80% du chiffre d'affaires en 2017.

En parallèle, 94% des indemnités d'assurance sont versées à ce secteur d'activité contre 6% sur les grosses unités.

Avant application des traités de réassurance, les ratios Sinistres/Primes de 2017 se détaillent comme suit :

- Pêche artisanale : SP de 57% en brut de PB – 64 % en net de PB
- Pêche hauturière : S/P de 15% en brut de PB – 16% en net de PB

Le graphique ci-dessous présente la répartition des primes et sinistres corps sur le cœur de métier de la SAMAP en 2017.



Sinistres : sinistres ouverts sur l'exercice (provisions et dispatch incluses)

A2. Résultats de souscription

Les lignes qui suivent décrivent la performance de la mutuelle sur son activité de souscription.

1) Revenus et dépenses de souscription et analyse globale de la performance

Du bilan comptable de la SAMAP, il ressort que le volume de souscription tous marchés confondus net de réassurance a diminué de 5.5% entre 2016 et 2017.

Cette diminution de performance sur 2017 provient essentiellement des provisions enregistrées fin 2015. Les montants des primes à annuler et les participations bénéficiaires provisionnés sur 2015 se sont révélés moins importants que prévus. Cette situation a généré un produit sur l'exercice 2016. Ce produit ne se retrouve pas sur l'exercice 2017, la SAMAP ayant bien mieux estimé ses provisions entre les 2 derniers exercices.

Le montant des souscriptions brutes est relativement stable en 2017 comparé à 2016.

Les commissions qui englobent les produits issus de la réassurance, de la gestion pour compte (garanties annexes), la déduction des courtages et les commissions attachées aux acceptations restent globalement stables. Elles représentent environ 24% du total des revenus de souscription contre 25% en 2016.

Les dépenses de souscription comprennent les frais généraux. La SAMAP les répartit entre 3 départements :

- administratif,
- sinistres
- souscription. La part attachée au service souscription s'élève à 1 116 K€ en 2017. Ce service supporte environ la moitié des charges de l'année.

En K€	2016		2017		Evolution 2016/2017
	Crédit	Débit	Crédit	Débit	
Primes nettes	3 968		3 750		-5,49%
Sinistres nets		-2 034		-2 132	4,82%
Mouvements de commissions (réassurance, courtage et gestion pour compte)	1 015		894		-11,92%
Frais généraux		-2 270		-2 155	-5,07%
Produits de placements	20		42		210,00%
Total	5 003	-4 304	4 686	-4 287	
Résultat technique	699		399		-42,92%

Produits	2016	Projection 2017 (rapport ORSA 2017)	2017	Ecart 2017 (estimé/réel)	Ecart R2017/R2016
Primes brutes	7 772 k€	7 927 k€	7 530 k€	-5,01%	-3,11%
<i>Primes émises brutes RO</i>	6 853 k€	6 990 k€	6 482 k€	-7,27%	-5,42%
<i>Primes émises brutes Autres</i>	333 k€	340 k€	507 k€	49,31%	52,29%
<i>Primes émises brutes Acceptations (SAMBO)</i>	586 k€	597 k€	541 k€	-9,36%	-7,55%
Primes cédées	3 803 k€	3 879 k€	3 780 k€	-2,54%	-0,59%
Primes nettes	3 969 k€	4 048 k€	3 750 k€	-7,37%	-5,52%
Autres produits techniques	501 k€	500 k€	427 k€	-14,69%	-14,87%
Total Produits	4 469 k€	4 548 k€	4 177 k€	-8,17%	-6,55%
Charges	2016	Projection 2017 (rapport ORSA 2017)	2017	Ecart 2017 (estimé/réel)	Ecart R2017/R2016
Sinistres bruts	3 340 k€	4 780 k€	3 582 k€	-25,06%	7,25%
Sinistres cédés	1 305 k€	2 365 k€	1 451 k€	-38,66%	11,12%
Sinistres nets	2 034 k€	2 415 k€	2 131 k€	-11,75%	4,77%
Total Charges sinistres	2 034 k€	2 415 k€	2 131 k€	-11,75%	4,77%
Frais généraux	2 270 k€	2 200 k€	2 155 k€	-2,03%	-5,04%
Commissions	-514 k€	-516 k€	-467 k€	-9,48%	-9,02%
Total autres Charges	1 756 k€	1 684 k€	1 688 k€	0,25%	-3,87%
Résultats	2016	Projection 2017 (rapport ORSA 2017)	2017	Ecart 2017 (estimé/réel)	Ecart R2017/R2016
Résultat technique	679 k€	449 k€	357 k€	-20,52%	-47,38%
Produits des placements	142 k€	200 k€	287 k€	43,57%	102,34%
Charges des Placements	27 k€	50 k€	67 k€	34,30%	147,07%
Autres produits non techniques	36 k€	36 k€	5 k€	-87,37%	-87,11%
Résultat exceptionnel	166 k€	0 k€	494 k€	NS	196,76%
Participation des salariés	99 k€	99 k€	77 k€	-21,98%	-21,98%
Résultat avant impôts	896 k€	536 k€	998 k€	86,03%	11,36%
IS	329 k€	177 k€	260 k€		-20,90%
Résultat de l'exercice	567 k€	359 k€	737 k€	105,21%	30,08%

2) Projections sur la performance de souscription et analyse des écarts entre l'estimé et le réel

Il ressort du comparatif entre la projection ORSA du compte de résultat et le réel de l'année 2017 que la Mutuelle a légèrement surévalué ses produits. La raison réside, comme évoqué précédemment, par les variations de provisions sur les primes (primes à annuler et participations bénéficiaires) qui ont fortement impacté l'exercice 2016 de façon positive.

Les autres produits techniques incluant les coûts des polices encaissées, les frais de dispatches et commissions sur gestion des produits annexes ont diminué en 2017. Cette diminution porte essentiellement sur le poste « frais de dispatches » correspondant à la baisse de la sinistralité enregistrée sur 2017.

Le poste commissions regroupe les commissions de courtage cédées par la SAMAP ainsi que celles perçues des réassureurs.

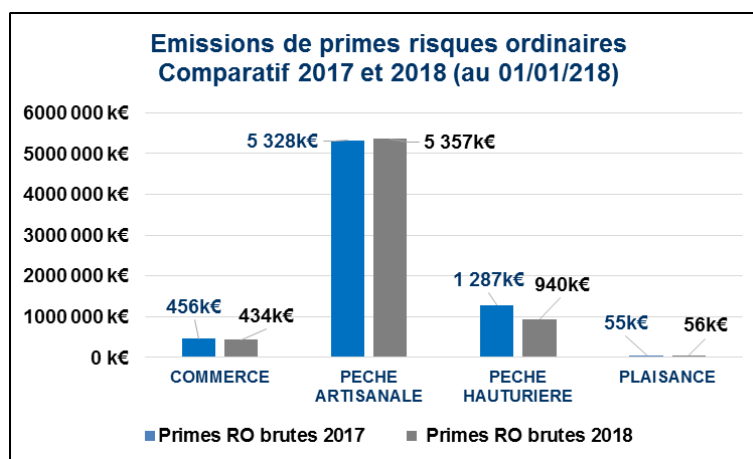
Par prudence, la mutuelle s'était basée pour son ORSA 2017 sur la sinistralité enregistrée en 2016 sans la provision positive des boni-mali. L'année 2017 présente une sinistralité inférieure de 25% comparé à l'ORSA. Ce différentiel explique le delta de la répartition des sinistres cédés aux réassureurs et conservés par la SAMAP entre 2016 et 2017 hors boni-mali.

Le Conseil d'Administration du 20 octobre 2017 a décidé de maintenir globalement au niveau actuel les primes du portefeuille pour 2018. Seules des augmentations conjoncturelles ont été pratiquées pour les adhérents en fonction de leur sinistralité.

Projections 2018 :

- **Les risques ordinaires**

A la lecture du tableau ci-après le total des primes risques ordinaires émis au 1^{er} janvier 2018 est en baisse de 4% par rapport aux cotisations de 2017. Cette situation sera temporisée par l'axe de développement engagé par la SAMAP sur le marché commerce (entrée d'une 50^{ème} de navires au 1^{er} trimestre 2018).



- **Les garanties annexes**

Les ventes de produits annexes s'élevaient à 1.47 M€ sur 2016, à 1.69 M€ au 01/01/2017. L'année 2017 s'est terminée par un chiffre d'affaires de 1.75 M€.

Comparativement au 01/01/17, l'année 2018 débute par une légère hausse des cotisations de risques annexes avec 1.74 M€.

3) La réassurance : mesure phare de l'atténuation du risque de souscription

Sur 2017 la SAMAP a poursuivi le programme de réassurance instauré en 2015 avec plusieurs réassureurs bien notés et/ou reconnus afin de lisser l'impact d'éventuels sinistres majeurs et obtenir un ratio équilibré dans le temps tout en maintenant un niveau de concurrence et de répartition des risques entre les réassureurs.

Il est à noter que les primes d'acceptation (SAMBO) ne font pas l'objet de réassurance.

Le coût de la réassurance est calculé au trimestre échu sur la base des primes émises ce qui permet en début d'année de budgétiser plus de 90% du montant des cessions annuelles.

La réassurance impacte la SAMAP d'environ 53% des primes brutes encaissées sur les risques ordinaires.

75% des valeurs agréées des navires couverts par la SAMAP ne dépassent pas les 150 000 €, c'est ainsi que la SAMAP a fait le choix de couvrir par un premier traité quote-part ses risques jusqu'à 150 000 € avec une rétention de 70%.

Au-delà, les traités excédent de plein, XS ou facultatives prennent le relais.

Le traité de facultative garantit à 100% la SAMAP sur les navires qui excèdent une valeur agréée de 3,1 M€.

La SAMAP ne conserve au final qu'un risque maximum de 150 000 € par risque et/ou évènement majeur dans le sens d'une gestion prudente du risque.

Pour 2017, la Mutuelle a pris l'option de se préserver d'avantage face à une catastrophe sur une zone à très forte concentration de navires, en rajoutant une tranche supplémentaire de 1,7 M€ en XS jusqu'à 5,3 M€ par évènement pour un coût estimé de 7 à 8 K€ comme suit :



Une renégociation des traités fin 2017, améliore ce dispositif pour l'exercice 2018.

A3. Résultats des investissements

Les investissements de la mutuelle se répartissent entre les biens immobiliers et les placements. Après un bref exposé de ces investissements, l'analyse portera sur leur performance.

1) L'exposé des investissements

L'immobilier :

Le parc immobilier de la SAMAP a évolué sur 2017 avec l'acquisition d'un bien immobilier à la Rochelle d'une valeur de 170 k€.

Les actifs immobiliers sont retenus pour leur valeur d'expertise. Leur valeur hors exploitation diminue, car ils font l'objet d'une évaluation basée sur les loyers restant à courir.

Les placements :

Les placements se répartissent de la manière suivante au 31 décembre 2017 :

PLACEMENTS DE LA SAMAP AU 31/12/2017			
Valeurs mobilières		Cartographie	Partenaires financiers
Fonds d'investissement :	Fonds en euros	10.42%	Crédit Maritime Méditerranée - Banque Populaire Sud - Primonial
	OPCVM obligataires	42,74%	BNP Paribas - Primonial - Crédit Maritime Atlantique - Crédit Maritime Méditerranée
	OPCVM monétaires	0.69%	BNP Paribas
	Bons de capitalisation	1,54%	Banque Populaire Sud
Comptes à terme		24.31%	Crédit Maritime Atlantique - Crédit Maritime Méditerranée - Banque Populaire Sud
Obligations souveraines et corporates		15.52%	BNP Paribas – Banque Populaire Sud - Primonial
SCPI	Immobilier	4.09%	Banque Populaire Sud
Actions	Parts sociales	0,69%	Crédit Maritime Atlantique - Crédit Maritime Méditerranée - Banque Populaire Sud

2) La performance des investissements :

2.1) Analyse des revenus et des dépenses, comparatif 2016/2017

Les charges de placements restent faibles sur le compte de résultat. Malgré les nombreux mouvements réalisés en 2017, le montant des frais de placements reste limité à 67 K€ (contre 27 K€ sur 2016).

La projection de « Produits des placements » 2017 à 200 K€ comprenait l'évaluation des gains de l'exercice en tenant compte du contexte économique difficile actuel. La réalisation de placements anciens a permis de dépasser cette projection de plus de 40 %.

Résultats	2016	Projection 2017 (rapport ORSA 2017)	2017	Ecart 2017 (estimé/réel)	Ecart R2017/R2016
Produits des placements	142 k€	200 k€	287 k€	43,57%	102,34%

2.2) Analyse de la performance globale des investissements et par catégorie d'actifs

Les placements ont généré 287 K€ de produits en 2017 et enregistrent 271 K€ de plus-value latente au 31/12/2017 (contre 412 K€ en 2016).

Seulement 35 K€ de gains ont été dégagés des OPCVM (réalisés et latents confondus).

Les autres placements à taux fixe représentent 67 K€ majoritairement sur les comptes à terme.

Sur l'exercice 2017, la SAMAP a maintenu sa stratégie financière en continuant de favoriser les placements et supports de placements de type obligataire compte tenu des faibles taux proposés par ses partenaires financiers.

2.3) Projections relatives à la performance attendue des investissements

Les produits de placement sont estimés à la baisse sur 2018 comparés à 2017 compte tenu :

- d'un contexte de taux toujours difficile,
- de la plus-value latente moins importante à fin 2017.

Les charges de placements devraient aussi diminuer en 2018, le volume de transactions estimé étant moins important qu'en 2017.

2.4) Orientation de la SAMAP dans ses décisions d'investissement

A court terme la stratégie de la SAMAP n'est pas amenée à évoluer :

- Compte tenu des taux toujours très bas,
- Par ailleurs, un recul est nécessaire pour analyser et présenter au Conseil d'Administration les résultats des choix stratégiques actés sur 2017

2.5) Procédures de gestion des risques appliquées aux investissements

Les procédures de gestion des risques relatifs aux investissements de la SAMAP sont issues de sa politique financière.

La stratégie générale de placement est axée sur des actifs sûrs, liquides et rentables en quantité suffisante permettant à la SAMAP d'honorer ses engagements d'assurance.

Les placements de la Mutuelle sont de deux sortes :

- Les valeurs mobilières. Ces placements sont à court et moyen termes et sécurisés.
- Les valeurs immobilières constituées de locaux à usage commerciaux.

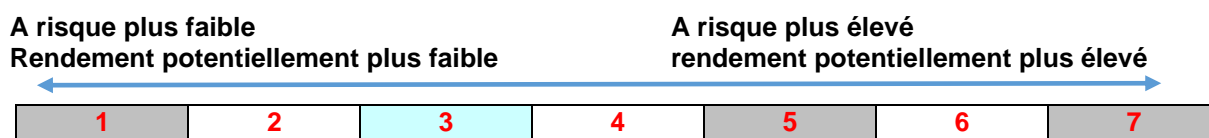
• Valeurs mobilières

Le choix des placements prend en compte l'exigence de couverture des engagements réglementés et la SAMAP tient compte des règles de dispersion dans sa politique de placements financiers.

OPCVM monétaires ou obligataires :

Les OPCVM ne dépassent pas un profil de risque et de rendement dépassant le niveau 4 sur une échelle de 7 et permettent à la SAMAP de dégager de la trésorerie sans contrainte de délai pour faire face au paiement des sinistres.

Profil de risque et de rendement



Bons de capitalisation :

La SAMAP souscrit des bons de capitalisation selon les opportunités proposées par ses partenaires financiers. Il peut notamment s'agir d'OPCVM, de bons de trésorerie, de fonds de sécurité pierre (fonds en euros)... dans une proportion très limitée.

Comptes à terme :

Ils s'échelonnent sur une durée de un à 5 ans, à l'exception d'un compte ouvert sur 10 ans. La SAMAP a négocié les pénalités appliquées en cas de sortie anticipée.

Obligations :

Conformément à sa politique de « personne prudente » la SAMAP place la majeure partie de ses actifs sur des obligations investment grade afin de limiter les risques. Les frais bancaires (droit d'entrée) sont négociés.

Parts sociales :

La SAMAP détient, à la marge, quelques parts sociales de sociétés bancaires attachées à l'ouverture de comptes auprès de trois établissements financiers (Crédit Maritime Méditerranée, Crédit Maritime Atlantique, Banque Populaire du Sud).

- **Biens immobiliers**

Les investissements immobiliers de la SAMAP ont principalement vocation à asseoir l'implantation de ses agences sur les 3 façades maritimes soit par des acquisitions (sur le domaine privé) ou par l'obtention de droits réels (sur le domaine public maritime).

Tous les 5 ans une expertise foncière du parc immobilier est diligentée par un cabinet agréé conformément aux dispositions réglementaires afin d'estimer sa valeur vénale. Entre ces expertises, une actualisation annuelle est réalisée.

- **Rating des contreparties**

La mutuelle demande systématiquement aux partenaires financiers la transparence, au minimum, au 31/12 de chaque année. Sauf politique contraire des établissements, la plupart des OPCVM sont ainsi transparents (au 31/12/2017, il restait environ 0.2 M€ de fonds non transparents (contre 2.4 M€ en 2016) – Cf détail en partie D2)

La transmission du fichier Ampère permet à la SAMAP d'obtenir le risque réel de chaque placement qui est formalisé dans le SCR marché remis chaque année à l'ACPR (traitement des ARS et reprise de l'information dans le rapport ORSA).

- **Limite maximale par contrepartie**

La SAMAP répartit ses risques en fixant une limite maximale de 25% de ses actifs sur le même support.

Toutefois afin de limiter le risque SCR Marché requis par Solvabilité 2, la plupart des placements n'atteint pas ce plafond (ex : sur le support OPCVM obligataire, le plus important représente 13.5%).

- **Analyse Actif/Passif du bilan**

La durée des passifs est très courte, au regard des délais d'indemnisation des sinistres. En effet, la majorité des sinistres sont réglés dans les 3 mois suivant la déclaration. Par ailleurs, les montants de provisions au terme de la seconde année de développement sont très faibles (inférieurs à 10% de la charge ultime de l'année).

La structure des placements permet de répondre aux engagements de la mutuelle. Sur 2017, un suivi de la disponibilité des placements a été mis en place. Au 31/12/2017, plus de 60 % de ces placements (7.8 M€) sont immédiatement disponibles. Une réflexion pourrait être menée sur 2018 pour déterminer le niveau des placements disponibles et nécessaires afin de garantir le passif.

A4. Résultats des autres activités

Les flux financiers de la SAMAP ne comprennent pas d'autres sources de revenus et de dépenses que ceux exposés ci-dessus.

PARTIE B – SYSTEME DE GOUVERNANCE

Après un descriptif du cadre de gouvernance instauré par la SAMAP, les articles suivants définiront les méthodes de sélection des membres du Conseil d'Administration et des fonctions clés avant de détailler les systèmes de gestion des risques et de contrôles internes.

B1. Informations générales sur le système de gouvernance

1) La structure de l'organe d'administration de gestion ou de contrôle

La gouvernance de la SAMAP fonctionne démocratiquement sous le contrôle des sociétaires. La séparation des fonctions exécutives, de contrôle et de surveillance est organisée par les trois organes suivants :

- **L'Assemblée Générale** (organe délibérant) se prononce sur l'activité, les comptes et les orientations de la SAMAP après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes. Elle statue sur tous les intérêts sociaux, procède à la nomination des membres du Conseil d'Administration, au renouvellement des membres sortants et des Commissaires aux comptes (article 17 des statuts)
- **Le Conseil d'administration** (organe de surveillance) élu par l'Assemblée Générale valide les grandes orientations et la stratégie définie, en partie, à travers le processus ORSA et les politiques écrites.
- **Le Directeur Général**, nommé par le Conseil d'Administration. Outre les pouvoirs accordés au Président (Dirigeant effectif) par les statuts, le Directeur Général (Dirigeant effectif) met en œuvre opérationnellement la stratégie et décline les orientations du Conseil d'Administration.

L'organisation interne a également été définie en prenant en compte les deux principes suivants ainsi que toutes les exigences de la Directive Solvabilité 2 :

:

- Le principe des quatre yeux dans la prise de décisions importantes : ce principe consiste à faire prendre les décisions significatives par les deux dirigeants effectifs (le Directeur Général et le Président).
- Le principe de séparation des fonctions opérationnelles et des fonctions de contrôle : ce principe permet une indépendance des fonctions de contrôle.

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration délibère notamment sur les divers risques d'assurances proposés, le suivi des résultats techniques, la politique de placements et de gestion actif-passif, les risques généraux de la Mutuelle, l'application des règles et contrôles internes.

Il entérine les rapports réglementaires définis par la réglementation Solvabilité 2 : ORSA, rapport de la fonction actuarielle, SFCR/RSR.

- **Composition**

La SAMAP est administrée par 18 personnes choisies par l'Assemblée Générale. Il peut s'agir soit de sociétaires à jour de leurs cotisations ou de personnes (physiques ou morales) ayant un lien avec le domaine maritime et/ou de l'assurance.

En 2017, Le Conseil d'Administration est composé :

- d'un Président et d'un Vice-Président ;

- de 14 Administrateurs ;
- de 2 Administrateurs élus par le personnel dans les conditions de l'article L322-26-2 du Code des assurances.

Le Conseil d'Administration est très représentatif du portefeuille de la SAMAP, les Administrateurs étant en majorité des professionnels de la pêche artisanale et de la pêche industrielle.

Le Président est élu par le Conseil d'Administration. Il veille, ou, s'il en est empêché, le Vice-Président, veille à la bonne exécution des décisions prises par le Conseil. Il possède un pouvoir permanent d'effectuer toutes les opérations financières, transiger, compromettre, intenter ou soutenir toutes les actions judiciaires ou administratives. Il peut recevoir du Conseil délégation pour accepter de nouveaux sociétaires.

Le 15 mai 2017, le Conseil d'administration a élu à l'unanimité son nouveau Président Mr Yvon Neveu, administrateur de la SAMAP depuis 20 ans. L'ACPR a entériné sa prise de fonction le 11 juillet 2017.

- **Organisation**

L'organisation du Conseil d'Administration est prévue par les statuts et par la Charte de gouvernance.

Le Conseil d'Administration se réunit au minimum tous les 3 mois, sur convocation du Directeur Général par délégation du Président et aussi souvent que les intérêts de la SAMAP le réclament. Entre les Conseils, le Directeur Général consulte les Administrateurs et/ou le bureau.

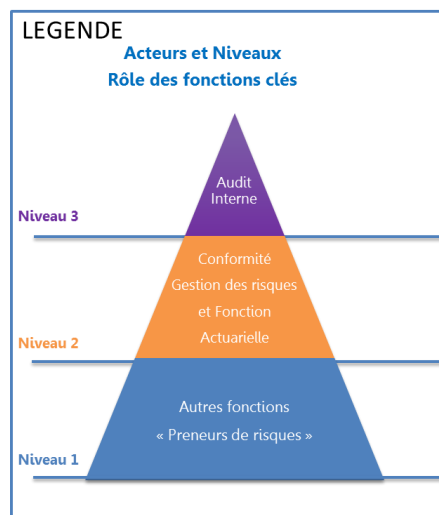
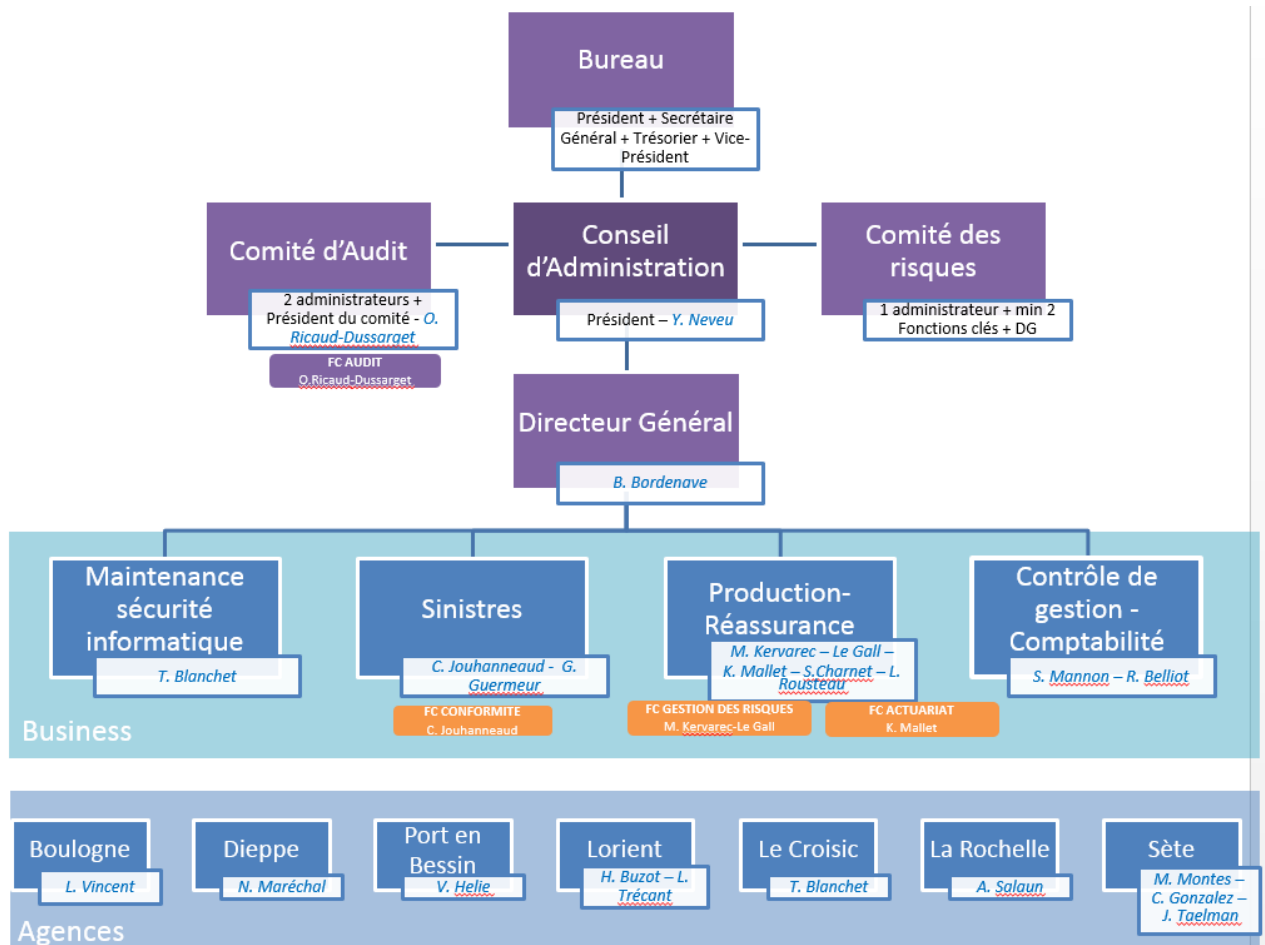
En 2017 le Conseil s'est réuni 4 fois (7 avril, 15 mai, 20 octobre, 1^{er} décembre). Le taux de présence a été de 65% sur l'année.

Il comprend un Comité d'Audit composé de 3 Administrateurs qui arrête chaque année son plan d'intervention. Le Président du Comité d'Audit occupe la fonction clé « audit » et exerce ses missions en lien direct avec les autres fonctions clés en charge de postes opérationnels clés (production, réassurance et sinistres).

En 2017, les Administrateurs ont voté la constitution d'un bureau qui initie la réflexion et met en œuvre les décisions du Conseil d'Administration entre deux réunions de celui-ci.

- **Organigramme de la SAMAP à effet du 15 mai 2017 (changement de Président)**

- Composition du siège social avec le détail des postes et des fonctions clés
- Détail des agences
- Relations entre le Conseil d'Administration, les fonctions clés, les collaborateurs



L'Organigramme du Conseil d'Administration sur 2017 : (en annexe)

- Représentativité des diverses façades littorales
- Représentativité des métiers de la pêche (90% du portefeuille de la SAMAP)

Le Directeur Général

Le Directeur Général est investi des pouvoirs qui lui sont confiés selon les dispositions des articles R 322.53.2 et suivants du Code des assurances et des articles 31 à 34 des statuts.

- Il impulse la stratégie et les décisions prises en Conseil d'Administration vis-à-vis des collaborateurs, des tiers et des adhérents et tient les Administrateurs informés de la bonne exécution,
- Il agit au nom de la SAMAP dans la limite de l'objet social

2) La délégation de responsabilité :

Pour préserver la continuité de l'activité, le Conseil d'Administration peut valider des délégations de pouvoirs à d'autres membres de la SAMAP, en l'absence du Directeur Général : délégation de signature sur les contrats, délégation bancaire (montant plafonné avec exigence de simple ou double signature). Ces délégations ne sont autorisées qu'aux fonctions clés (exigence de compétences et d'honorabilité).

L'attribution des fonctions clés fait l'objet d'un contrôle des compétences (études, expérience) et d'honorabilité avant toute validation par le Conseil d'Administration.

3) Les supports au Conseil d'Administration :

Le Comité des risques :

Le Comité des risques apporte son appui à la gouvernance pour l'applicabilité de Solvabilité II : animé par la fonction risque, il se réunit de manière trimestrielle avec le Directeur Général de la SAMAP, les fonctions clés Solvabilité 2, et les autres fonctions clés opérationnelles opérant dans le processus de gestion des risques de la SAMAP selon l'ordre du jour.

Comité des Risques			
Catégorie	Décisionnel	Membres	<ul style="list-style-type: none">• Le directeur général• La fonction clé gestion des risques• La fonction clé actuariat• Un membre du Conseil d'Administration• Toute personne compétente sur les sujets traités
Responsable	La fonction clé gestion des risques		
Périodicité	3 fois par an a minima		
Missions / Sujets traités	<ul style="list-style-type: none">• Assurer le suivi des risques et le pilotage de l'ORSA de la SAMAP• Définition des indicateurs d'appétence aux risques• Suivi de l'avancement de Solvabilité 2 et notamment de l'ORSA• Suivi de la mise en œuvre de la politique de gestion des risques		

Le bureau :

Le 15 mai 2017, le Conseil d'Administration a voté la création d'un bureau composé du Président, du Vice-Président (membres de droit), d'un secrétaire Général et d'un Trésorier. Le mandat des membres du bureau s'aligne sur leur mandat au sein du Conseil d'Administration. Ce bureau entretient la continuité de gestion entre deux Conseils.

Bureau			
Catégorie	Réflexion et application des décisions du CA	Membres	<ul style="list-style-type: none"> Le Président du CA Un Secrétaire Général (resp. de la rédaction des PV du CA) Un Trésorier (qui veille au bon déroulement des opérations financières et à la bonne tenue de la comptabilité) Un Vice-Président (qui seconde le Président et qui supplée en cas d'empêchement)
Responsable	Le Président du CA		
Périodicité	Trimestrielle		
Missions / Sujets traités	<ul style="list-style-type: none"> Initie la réflexion et met en œuvre les décisions du Conseil d'Administration entre deux réunions de celui-ci 		

4) La politique de rémunération des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle :

Conformément à l'article R 322-55-1 du Code des assurances et dans le cadre d'une gestion saine et prudente, les Administrateurs exercent leur fonction gratuitement. Leurs frais exposés pour le compte de la mutuelle sont remboursés sur présentation de justificatifs.

Dans ce même esprit, la mutuelle a pris l'option de ne verser que des rémunérations fixes à tout son personnel quel que soit le poste occupé.

Ainsi les articles 24 et 33 des statuts précisent que le Conseil d'Administration fixe la rémunération du Directeur Général et que le Directeur Général, le personnel d'encadrement et les employés ne peuvent être rémunérés que par un traitement fixe.

Enfin la politique de rémunération mise en place par la Mutuelle participe à la gestion des risques.

5) Les transactions importantes avec un membre de la gouvernance

Les Administrateurs exercent leurs attributions en toute impartialité. Les seules « transactions » entre la SAMAP et les Administrateurs portent sur le renouvellement de leurs polices d'assurance.

Pour les marchés de la pêche artisanale, commerce et plaisance, le Conseil d'Administration décide chaque année de l'augmentation conjoncturelle applicable en N+1. Cette décision est appliquée aux polices concernées incluant celles des Administrateurs. Vient se greffer les ajustements techniques (ratio sinistres/primes) également arrêtés en Conseil et les participations bénéficiaires contractuelles.

Pour la pêche industrielle, les navires des Administrateurs sont généralement couverts en coassurance ce qui induit d'office un contrôle extérieur à la SAMAP.

B2. Exigences de compétence et d'honorabilité

Les Exigences de compétence sont appréhendées à titre individuel pour les dirigeants effectifs et les fonctions clés et à titre collectif pour les administrateurs.

L'honorabilité qui ne peut être qu'individuelle répond à la même règle pour toutes les personnes concernées.

1) Descriptif des exigences d'aptitudes, de connaissances et d'expertise

Dispositions statutaires :

De par l'article 21 des statuts, seuls sont éligibles au Conseil d'Administration, les sociétaires à jour de leur cotisation (activité pêche, commerce ou plaisance) ou des non adhérents ayant une compétence dans le domaine du maritime et/ou de l'assurance.

Formation :

Sur Solvabilité 2 la SAMAP est accompagnée par un consultant externe auquel est confié la formation des Administrateurs et des fonctions clés. Une nouvelle session de formation interactive a été dispensée en juin 2017.

De même, la SAMAP veille à ce que ses collaborateurs puissent accroître leurs capacités professionnelles et leur employabilité. Ce développement est rendu nécessaire par l'évolution de la technologie ou de la réglementation (dont les outils métier et comptable).

Charte de gouvernance :

Les règles de compétence et d'honorabilité sont intégrées dans la Charte de gouvernance qui s'applique aux administrateurs, aux dirigeants effectifs et aux responsables des fonctions clés.

Expérience et représentativité des administrateurs :

- L'activité commerce n'est pas représentée au Conseil d'Administration de la SAMAP mais ne constitue que 6.5% du portefeuille en 2017 (base : chiffres d'affaires risques ordinaire corps).
- 14 membres du Conseil exercent comme patron pêcheur ou comme dirigeant de sociétés de pêche industrielle. Outre leur connaissance du monde de la pêche, ce sont également des gestionnaires œuvrant au quotidien pour la bonne marche de leur entreprise.
- 1 membre du Conseil apporte son expérience d'expert maritime
- 1 Administrateur manage une coopérative de pêche
- 2 membres du Conseil élus par le personnel de la SAMAP apportent leur savoir-faire assurantiel, technique et commercial

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres son Président et son Vice-Président. Leur élection exige une majorité absolue des membres présents ou représentés (articles 23 et 31 des statuts). De fait, il s'agit d'une validation par leurs pairs de leurs capacités à diriger le Conseil d'Administration.

2) Descriptif du processus d'appréciation de la compétence et de l'honorabilité des Administrateurs

Le processus de proposition d'un nouvel Administrateur à l'Assemblée Générale comprend des entretiens préalables entre le candidat, le Directeur Général et le Président. Le candidat retenu est informé des obligations et des responsabilités attachées à la fonction d'Administrateur, des conditions d'exercice et de son engagement à respecter la Charte des Administrateurs.

La Charte des Administrateurs comprenant une exigence d'honorabilité, le bulletin n° 3 du casier judiciaire de moins de 3 mois est réclamé à chaque nomination. La charte signée ainsi que le bulletin sont conservés au siège social de la SAMAP par la fonction clé gestion des risques, le suivi est assuré par un tableau de bord. L'ensemble des Administrateurs satisfait à cette exigence.

A ce contrôle interne à la SAMAP s'ajoute la vérification de compétence et d'honorabilité de l'ACPR sur les postes du Président, du Directeur Général et des fonctions clés dans les 15 jours de leur nomination.

En complément des formations dispensées aux Administrateurs pour satisfaire de manière continue aux exigences de compétence, le Conseil s'appuie dans l'exercice de ses missions, sur deux Comités spécialisés : Le Comité d'audit et le Comité des risques.

3) Attribution des fonctions clés :

Au 31/12/2017 les responsables des fonctions clés, sont :

- Pour la Gestion des Risques : Mme Martine Kervarec le Gall, Responsable Production
- Pour l'Actuariat : Mme Karine Mallet, Contrôleur de gestion
- Pour la Conformité : Mme Claire Jouhanneau, Responsable Sinistres
- Pour l'Audit Interne : Mr Olivier Ricaud-Dussarget, Administrateur

La désignation des responsables des fonctions clés est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration avant notification à l'ACPR. Elles sont pour les fonctions Gestion des Risques, Actuariat et Conformité rattachées à la Direction Générale.

La procédure mise en place pour établir leur compétence est celle dictée par l'ACPR, à savoir :

- Exigence d'un curriculum vitae actualisé
- Questionnaire de nomination ou de renouvellement dûment complété

B3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

La Mutuelle a intégré dans son fonctionnement un système de gestion des risques et d'évaluation interne des risques et de la solvabilité.

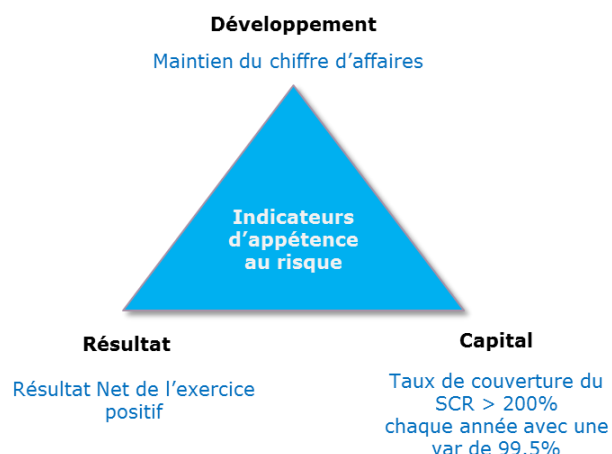
1) La description du système de gestion des risques :

La SAMAP a élaboré une **stratégie de gestion des risques** en cohérence avec ses ambitions de stratégie à moyen terme visant à un maintien de son chiffre d'affaires par la qualité de son service aux adhérents tout en protégeant ses actifs y inclus en cas de survenance d'un événement maritime ou climatique majeur.

La **notion de risque** correspond aux événements susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs par leurs impacts négatifs sur les résultats et les fonds propres.

Cette stratégie a été formalisée à partir de la définition d'une **appétence** au risque.

L'appétence de la SAMAP correspond au niveau de risque maximal qu'elle accepte de prendre pour atteindre ses objectifs stratégiques sur 2 ans. La SAMAP a formalisé son appétence à l'aide d'un triptyque d'indicateurs complémentaires :



Il se décompose ensuite en autant d'éléments que de risques afin d'en tirer des retombées opérationnelles.

La SAMAP exploite les indicateurs métiers suivants :

Indicateurs	Segments	Source	Fréquence	Vision cible
Chiffre d'affaires brut de réassurance et net de réassurance	Type de risque : risques corps ordinaires (RO)	Requête sur les primes	Extraction et analyse du budget annuel (primes émises au 01/01) - Extraction en N+1 du réel comptabilisé	Evolution sur 2018 : contrôle interne trimestriel : comparatif budget fractionné/ réel comptabilisé.
Réassurance	Type de risque : risques corps ordinaires	Tableau de suivi (primes, sinistres)	Trimestriel	Trimestriel
		tableaux de simulation	Ponctuel	Ponctuel
Chiffre d'affaires des risques annexes	Gestion pour compte	Requête sur les primes	Extraction et analyse du budget annuel (primes émises au 01/01) - Extraction en N+1 du réel comptabilisé	Evolution sur 2018 : contrôle interne trimestriel : comparatif budget fractionné/ réel comptabilisé.
Achats sur risques annexes	Gestion pour compte	Requête sur les achats : détail des primes brutes et des commissions, listing des adhérents, navires et marchés	Extraction en début d'année N (budget annuel) + en clôture (réel)	Evolution 2018 : contrôles ponctuels de concordance entre les outils (métier/comptabilité)
Indicateur de marge sur les risques annexes	Risques annexes (gestion pour compte)	Requête sur les achats	Extraction en début d'année N (budget annuel) + en clôture (réel).	Evolution 2018 : contrôles ponctuels de concordance entre les outils (métier/comptabilité)
Frais de gestion	Montant des adhésions (nombre d'actes générés : affaires nouvelles, avenants)	Requête sur les primes	Ponctuel - contrôle financier et vision organisationnelle	2017 : ponctuel - contrôle financier et vision organisationnelle
Zones de risques	Analyses préventives (réassurance, appréciation de la concentration géographique du risque)	Requête sur les primes	Ponctuel	Ponctuel
Grille tarifaire globale RO	Approche du taux de prime RO (par type de navire, quartier maritime et valeur agréée)	Requête sur les primes	Ponctuel	Ponctuel
Ratio sinistre/prime	Par adhérent ou flotte	Rapprochement de la requête sur les primes RO + de la requête sur les sinistres	Point avant chaque renouvellement (fin de N-1) et pour le contrôle des participations bénéficiaires (en début d'année N)	Point avant chaque renouvellement (fin de N-1) et pour le contrôle des participations bénéficiaires (en début d'année N)
	Par marché		Ponctuel - requête S/P en préparation pour 2017	Ponctuel - requête S/P en préparation pour 2017
	Par quartier			
	Global			
Analyse des sinistres	Par type (vol, avaries ...)	Requête sur les sinistres	Même périodicité - prévision 2017 : affiner l'analyse (nombre et pertinence des données)	Même périodicité - prévision 2017 : affiner l'analyse (nombre et pertinence des données)
	Par marché			
	Par quartier			
	Par type de navire			
Gestes mutualistes			Ponctuel (Conseils d'administration, audits)	Ponctuel (Conseils d'administration, audits)
Impayés			Refonte de la procédure de suivi et de gestion - Suivi par le siège et les agences (création d'une requête spécifique)	Suivi courant du portefeuille par chaque agence - Situation trimestrielle par le siège

Dispositif de la gestion des risques :

Le système de gestion des risques s'appuie sur :

- **Une cartographie** couvrant les risques pris en compte dans les différents modules de la formule standard de mesure du SCR (principalement le risque de souscription non vie) et d'autres risques non pris en compte dans la formule standard (Réassurance : absence de traité ou traité inadéquate, difficultés ou impossibilité d'extraction de données comptables, non-respect de réalisation des ARS, données normatives et contractuelles : lacunes, erreurs d'interprétations).

Ces risques significatifs sont, soit évalués de manière quantitative dans le cadre de la formule standard, soit appréhendés via des actions de contrôle interne pour les risques non-quantifiables.

- **Un contrôle à trois niveaux :**
 - o Un contrôle permanent (contrôle au quotidien réalisé par les opérationnels dans le cadre du traitement des activités de la Mutuelle)
 - o Un contrôle par les fonctions clés
 - o Un contrôle via les audits internes résultant des plans d'audits et ceux réalisés par les Commissaires aux comptes (missions comptables et audits Solvabilité II)

Méthodologie de la gestion des risques

Le système de gestion des risques repose sur :

- un volet documentaire par les politiques validées par le Conseil d'Administration et les procédures d'application.
- des échanges de données et d'informations entre les collaborateurs du siège et des agences (uniformisation du fonctionnement interne, des règles relatives aux flux financiers et contractuels).
- Le traitement de données par un logiciel métier et comptable et des rapprochements entre les données comptables et techniques.
- L'intégration des fonctions clés aux services production, réassurance, sinistres.
- Une gestion prudente incluant le choix de prestataires et de partenaires extérieurs (réassureurs, organismes financiers ...) bien notés.

2) Les objectifs et les stratégies de la SAMAP :

Le Conseil d'Administration détermine son système de gestion des risques, définit les stratégies et veille à leur application par la Direction Générale, les fonctions clés et les opérationnels.

La SAMAP a toujours pris l'option de gérer ses activités et ses fonds de manière prudente :

- En fidélisant ses adhérents par son savoir-faire et sa proximité.
- Par un développement raisonné de son chiffre d'affaires (études préalables des actions menées).
- Par des procédures d'identification, de sélection et de suivi des risques.
- Par l'aval de la Direction Générale pour toute dérogation aux grilles tarifaires.
- Par un service spécialisé dans la gestion des sinistres et leur provisionnement.
- Par la mise en place d'un programme de réassurance à la fois protecteur en cas de sinistre majeur et mesuré économiquement.
- Par un contrôle de la qualité de ses partenaires (réassureurs et assureurs) et sous-traitants principaux disposant de l'expertise requise.
- Par un pilotage des budgets, des décaissements, des fonds propres et un suivi des marchés financiers (optimisation du capital).
- Enfin par une transversalité permanente entre ses services et sa Direction permettant de gagner en efficacité et réactivité.

3) Les processus et les procédures de reporting :

Les politiques arrêtées par le Conseil d'Administration sont agrémentées de procédures validées par la Direction Générale. Ces procédures sont contrôlées avant diffusion par les fonctions clés. Le respect des procédures fait l'objet de contrôles internes par ces mêmes fonctions (audits, analyse des indicateurs, apport d'améliorations et de correctifs ...).

Les agences sont chargées des remontées d'incidents vers le siège social.

La fonction clé gestion des risques compile l'ensemble des risques avec mise à jour de la cartographie. Le but étant d'appréhender en amont les enjeux, de les minorer par des ajustements appropriés.

La gestion des risques et les problématiques rencontrées sont exposées en Comité des risques, en Comité d'audit, ainsi qu'auprès de la Direction Générale. Le Conseil d'Administration est informé soit par le Directeur Général soit par l'une ou l'autre des fonctions clés ou par les Comités.

Les directives, les procédures destinées aux agences sont diffusées par mail et intégrées dans l'outil métier (gestion documentaire). Les procédures de travail destinées au siège sont remises à chaque service et enregistrées sur informatique (gestion documentaire).

Les données traitées par les équipes de la SAMAP ressortent principalement soit de l'outil métier ou de l'outil comptable.

Les accès aux logiciels sont sécurisés dans un souci de préservation de la qualité des informations.

4) Les mesures pour identifier, mesurer, contrôler, gérer et déclarer les risques :

Le traitement des ARS et la prise en compte des risques significatifs dans le besoin global de solvabilité

La SAMAP utilise la formule standard pour le calcul de son besoin global de solvabilité et intègre les risques significatifs suivants dans les ARS remis à l'ACPR :

- Risque de contrepartie
- Risques opérationnels
- Risques financiers
- Risques assurantiels

L'ORSA

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) fait partie intégrante du dispositif de gestion des risques. Il participe à la gestion prévisionnelle des risques et permet la bonne prise en compte de ceux-ci dans le pilotage de la SAMAP.

Chaque année la Mutuelle réalise un exercice ORSA qui fait l'objet d'un rapport validé par le Conseil d'Administration et adressé à l'ACPR. Une évaluation supplémentaire serait réalisée en cas d'évolution notable du profil de risque de la Mutuelle (article R354-3 du Code des assurances).

A) Conformément à l'article R354-3 du Code des Assurances, le dispositif ORSA est organisé autour des éléments suivants :

- L'évaluation du besoin global de solvabilité,
- Le respect permanent des exigences de SCR, du MCR et des provisions techniques,
- L'évaluation des déviations éventuelles entre le profil de risque de l'entreprise et les hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard. La SAMAP doit justifier que le calcul de son SCR est adapté

Dans le cadre de l'ORSA 2017 la SAMAP a identifié les déviations éventuelles de son profil de risque par rapport aux hypothèses sous-jacentes. Il en ressort que la conservation de la Formule Standard apparaît comme la plus prudente. Le profil de risque de la Mutuelle ne s'écarte donc pas des hypothèses qui sous-tendent le calcul du capital de solvabilité requis. Ces travaux ont été validés en Conseil d'Administration le 20 octobre 2017.

B) Conformément à l'article R354-2 du Code des assurances qui stipule que le système de gestion des risques couvre les risques à prendre en considération dans le calcul du capital de solvabilité requis ainsi que les risques n'entrant pas ou n'entrant pas pleinement dans ce calcul », la SAMAP dans sa gestion et sa réflexion ORSA 2017 a pris deux risques complémentaires qui ne rentrent pas dans le calcul des ARS :

- **Les risques juridiques ou de conformité**
 - Risques majeurs : risque de non-conformité aux dispositions légales et réglementaires,
 - risque de non-conformité aux impératifs de Solvabilité 2, risque de non-conformité fiscale

- **Les risques stratégiques et environnementaux :**
 - Risque majeur : évolution réglementaire non perçue et/ou maîtrisée
 - Risque sur la diversification des produits de la SAMAP
 - Risque de réputation, d'image de notoriété
 - Risque de mauvaise appréciation et d'anticipation des tendances

Méthodologie en matière d'investissements et d'évaluation de crédit

La méthodologie appliquée par la SAMAP pour satisfaire à son obligation d'investir tous ses actifs conformément au principe de la « personne prudente » se détaille dans sa politique financière comme précisée au paragraphe A3.

De même, la vérification du caractère approprié des évaluations de crédit produites par des organismes externes d'évaluation du crédit se détaille dans sa politique financière.

B4. Système de contrôle interne

1) Les procédures clés du système de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne conformément aux principes énoncés par Solvabilité II est proportionné aux activités et enjeux de la SAMAP. Il contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques.

La fonction clé conformité pilote ce dispositif. Il est aussi organisé et mis en œuvre à la fois au niveau :

- des métiers (niveau 1)
- des fonctions clés et de la Direction Générale (niveau 2)
- de l'audit interne et des Comités (niveau 3)

Les procédures opérationnelles sont concrétisées comme suit :

- Contrôle à 4 yeux et gestion transversale (vérification des données saisies et des résultats, ex : corrélation du budget technique et comptable)
- Constitution de binômes dans la mesure du possible (ex service sinistres, comptabilité, souscription)
- Mise en place d'indicateurs de suivi sur des données informatiques optimisées et fiabilisées (outil métier et logiciel comptable) : indicateurs comptables, tableaux de bord métier (primes risques ordinaires brutes et nettes de réassurance, ventilation de la réassurance, statistiques sinistres, ratio S/P, étude des risques (zonages, selon les caractéristiques navires) etc....
- Sécurisation des flux financiers (circuit de validation des règlements et des enregistrements comptables)
- Information, communication, sensibilisation et formation des acteurs internes,
- Traitement des remontées d'incidents
- Plan d'audit annuel : Comité d'audit, fonction clé audit et autocontrôle des fonctions clés entre elles sur leurs postes opérationnels.

2) La description du système de contrôle interne :

Les activités de la mutuelle sont conduites conformément à l'article 46, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE.

A l'appui des politiques fixant les grandes lignes normatives fixées par solvabilité 2, le travail des équipes s'organise conformément aux procédures et règles internes (ex : souscription, réassurance, gestion des flux comptables : trésorerie, placements..., gestion des sinistres, des impayés, suivis administratifs,

procédure informatique (saisie, gestion et conservation des données), gestion des flux d'information et de documentation entre le siège et les agences, etc....).

La fonction clé conformité contrôle l'ensemble des documents émis ou engageant la SAMAP (politiques, procédures, contrats etc...) afin de vérifier la conformité réglementaire de ceux-ci. Elle intervient en Comité des risques selon les ordres du jour ou à sa demande. Elle conseille, informe voire alerte la Direction Générale et les membres du Conseil d'Administration sur les évolutions réglementaires ou l'impact de nouveaux produits.

3) La mise en œuvre de la fonction vérification de la conformité :

La mise en œuvre du dispositif revêt un caractère juridique en ce qui concerne la veille réglementaire et la vérification des contrats et des divers documents de la SAMAP et un aspect gestion des risques en ce qui concerne l'analyse des impacts. Le but étant de protéger la Mutuelle contre le risque de sanction, le risque d'image et de réputation.

La fonction conformité confiée au responsable « sinistres » a pour mission avec l'appui des autres fonctions clés et de la Direction générale :

- De promouvoir une culture d'intégrité et de conformité, en veillant à ce que la conduite des affaires respecte la loi, l'éthique et protège l'intérêt des clients, des partenaires et des salariés,
- D'assurer la prévention et la détection du non-respect de la législation et des normes professionnelles et déontologiques.

La gestion de la conformité est en cours de construction à la SAMAP. La politique de conformité et le plan de conformité feront l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration début 2018. La Mutuelle a priorisé son 1er périmètre de conformité sur son cœur de métier : les polices d'assurances (volet assuré et réassurance) et les sinistres. Les actions menées portent sur :

- **La veille juridique et la prévention des risques:**
 - Suivi des nouvelles réglementations et de la jurisprudence sur les marchés pêche, commerce et plaisance,
 - Veille sur les imprimés français d'assurance et les produits commercialisés par la SAMAP,
 - Cadrage et validation en amont des nouveaux produits d'assurance avant toute commercialisation,
 - Diffusion des informations aux divers acteurs de la SAMAP
- **L'identification et l'évaluation des risques de non-conformité.**

La mesure des impacts en cas de non-conformité est effectuée par une cartographie des risques de non-conformité en collaboration étroite avec la fonction « gestion des risques ». Cette cartographie évoluera en parallèle de l'extension du périmètre de conformité.

2) Le contrôle du respect de la stratégie définie par le Conseil d'Administration

- Vérification du respect des politiques
- Accompagnement, reporting des incidents et mesures correctives

B5. Fonction d'audit interne

Les audits internes réalisés par la SAMAP en 2017, les constatations et recommandations communiquées à l'organe d'administration

Conformément au plan d'audit défini par le Conseil d'Administration pour l'année 2017, un Comité s'est réuni le 11 juillet 2017 en présence du Commissaire aux Comptes sur les sujets suivants. Le compte rendu et les conclusions de ce Comité mené par la fonction clé Audit ont été exposés en Conseil d'Administration du 20 octobre 2017.

- **Service souscription – Production**
 - Les cotations du portefeuille pêche
 - L'analyse qualitative des dossiers productions
 - Les impayés (suspension de garanties, résiliation et contrôle des primes)

- **Service sinistres**
 - Statistiques 2016 et 2017
 - Les gestes mutualistes
 - Audit de dossiers pêche et commerce 2017

- **Service comptabilité et Direction générale**
 - Les placements

Les avancées et les mesures correctives menées en interne sont contrôlées lors de l'audit suivant avec information à l'organe d'Administration.

Le plan d'audit 2018 a été voté en Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2017.

La politique d'audit interne, son processus et sa fréquence de réexamen

La politique des fonctions clés de la SAMAP a été formalisée en 2016 incluant celle de la fonction audit interne.

La fonction d'audit interne évalue notamment l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les autres éléments du système de gouvernance.

Toute conclusion et toute recommandation de l'audit interne est communiquée à l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle, qui détermine quelles actions doivent être menées pour chacune de ces conclusions et recommandations et qui veille à ce que ces actions soient menées à bien.

Son action pourrait être directement inspirée par la cartographie qui aura identifié les "zones" à risques qu'il ira auditer (contrôles sur pièces et/ou sur sites).

La fonction audit établira au minimum un rapport annuel comprenant son calendrier d'intervention, le descriptif et la synthèse des travaux menés dans l'année ainsi que ses recommandations et préconisations.

Le Directeur Général met en œuvre les observations du Comité d'audit et veille à leur application.

Les avancées et les mesures correctives menées en interne sont contrôlées lors de l'audit suivant avec information à l'organe d'Administration. Le Directeur Général est informé des éventuelles difficultés relatives à la mise en place des recommandations.

Les recommandations qualifiées de critiques ou d'urgentes peuvent faire l'objet d'audits spécifiques.

Le plan d'audit de la Mutuelle

Outre les contrôles internes initiés par le Directeur Général, la fonction clé gestion des risques et les remontées d'informations dont dispose la SAMAP via ses divers indicateurs métiers pour effectuer des vérifications de complétudes et de concordance, les prochains audits seront axés sur les points suivants :

Plan d'audit 2018	
Service production	Poursuite du suivi qualité des dossiers sur les agences de la façade atlantique Audit de l'éditique (documents informatisés)
Service sinistres	Audit de dossiers Contrôle du délai de la régularité des traitements
Agences	Audit des dossiers d'une agence

L'indépendance et l'objectivité de la fonction Audit interne

Conformément à l'article 271 paragraphe 2, points a) et b) du règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014, la fonction audit interne ne cumule pas d'autres fonctions clés et exerce ses contrôles d'une manière objective et indépendante des fonctions opérationnelles. Pour permettre cette impartialité, la fonction est confiée à un Administrateur directement impliqué par les orientations et les décisions de l'organe d'administration.

B6. Fonction actuarielle

La fonction actuarielle est rattachée au dirigeant et travaille en étroite collaboration avec les équipes du siège social (équipes comptable, sinistres, production/réassurance). Elle se charge :

- De garantir le calcul des provisions techniques (son caractère approprié, la suffisance et la qualité des données) :
 - Extractions depuis l'outil métier aux échéances requises par le Conseil d'Administration, la Direction Générale et les réassureurs selon les modalités fixées aux traités (bordereaux trimestriels établis sur la base des primes émises, traitement des clôtures annuelles : primes, sinistres, provisions, tarifs, primes émises non acquises etc...)
 - Vérification avec les états des réassureurs
 - Affectations comptables
 - Extractions ponctuelles selon les besoins du Comité d'audit ou de la fonction clé audit
- D'explicitier les démarches de calcul sur le SCR, MCR, le best estimate, les stress tests en participant à la réalisation de l'ORSA
- D'effectuer les calculs de QRT/ARS et de les justifier
- D'informer les Administrateurs et la Direction de la fiabilité et de l'adéquation des calculs réalisés (vérification de conformité avec le service/logiciel comptable)
- D'émettre un avis sur la politique de souscription et la réassurance et d'être convoquée à toute évolution contractuelle impactant la gestion des risques
- De produire le rapport actuariel annuel pour validation par le Conseil d'Administration.

Le rapport actuariel 2017 a été présenté lors de la séance du Conseil d'Administration du 20 octobre 2017.

B7. Sous-traitance

1) La justification de la sous-traitance

La sous-traitance consiste en un accord, quelle que soit la forme, conclu entre une entreprise d'assurance ou de réassurance et un prestataire de services, soumis ou non à un contrôle, en vertu duquel ce prestataire de services exécute, soit directement, soit en recourant lui-même à la sous-traitance, une procédure, un service ou une activité, qui serait autrement exécuté par l'entreprise d'assurance ou de réassurance elle-même.

La SAMAP a recours à la sous-traitance afin de réaliser des travaux qualifiés de secondaires ou des missions nécessitant une spécialisation ou une adaptation régulière aux changements techniques ou technologiques.

L'article R 354-7 du Code des assurances qualifie « d'activités importantes ou critiques au sens de l'article L 354-3, les fonctions clés et celles dont l'interruption, une fois externalisée, est susceptible d'avoir un impact significatif sur l'activité de l'entreprise, sur sa capacité à gérer efficacement les risques ou de remettre en cause les conditions de son agrément ».

2) Les informations sur les prestataires de services importants ou critiques

Les sous-traitants importants ou critiques pour la SAMAP comprennent :

- La distribution des produits d'assurance (via le réseau de quelques courtiers)
- La gestion des actifs
- L'informatique (outils métiers et maintenance)

L'ensemble des prestataires listés ci-dessous ont tous leur siège social en France.

3) Mise en œuvre et suivi des activités sous-traitées

- **La satisfaction des exigences de l'article 274, paragraphe 3, point a) du Règlement Délégué : sélection du sous-traitant**

Avant tout engagement avec un prestataire, la SAMAP vérifie que les prescriptions de l'article 274 paragraphe 3 point a) du Règlement Délégué sont respectées :

- Compétences (informations via les instances représentatives, la presse, les sources internet)
- Capacité financière (vérification des notations)
- Agrément légal (ex agrément Orias pour un courtier)

274 parag 3 :

Lors du choix du prestataire de services visé au paragraphe 1 pour toute activité ou fonction opérationnelle importante ou critique, l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle veille à ce que :

(a) un examen approfondi soit réalisé pour vérifier que le prestataire de services potentiel est doté des aptitudes, de la capacité et de tout agrément légal nécessaires pour exercer les fonctions ou activités requises de manière satisfaisante, compte tenu des objectifs et des besoins de l'entreprise;

- **Contrôle des prestations et suivi des prestataires**

La SAMAP suit plus spécifiquement les prestations des sous-traitants permanents ayant un rôle important ou critique (sélection selon le domaine d'activité, l'impact financier et/ou stratégique) conformément à sa politique de sous-traitance validée en Conseil d'Administration.

Ce suivi comprend :

- Un contrôle en amont des propositions commerciales
- Un cadrage des devoirs et responsabilité de chacun
- L'examen de la conformité juridique et réglementaire des accords de sous-traitance
- L'adéquation des accords avec les politiques et procédures internes de la Mutuelle

- Le suivi de la performance des sous-traitants
- Actualisation du listing des sous-traitants et des échéances des contrats mis à la disposition du Comité des Risques et du Comité d'Audit.

4) La liste des personnes responsables, chez les sous-traitants des fonctions clés qui leur ont été sous-traitées

La SAMAP ne sous-traite aucune fonction clé telle que définie par la réglementation solvabilité II.

La fonction clé audit bien qu'externalisée au regard des équipes opérationnelles est attribuée à un Administrateur afin de renforcer la maîtrise des risques par la gouvernance.

B8. Autres informations

L'année 2017 n'apporte pas d'observations complémentaires aux points exposés précédemment concernant l'activité et les résultats de l'entreprise.

PARTIE C – PROFIL DE RISQUE (informations qualitatives et quantitative)

Les risques auxquels la SAMAP est exposée sont identifiés, mesurés, contrôlés, gérés et déclarés dans le cadre du système de gestion des risques mis en place au sein de la mutuelle.

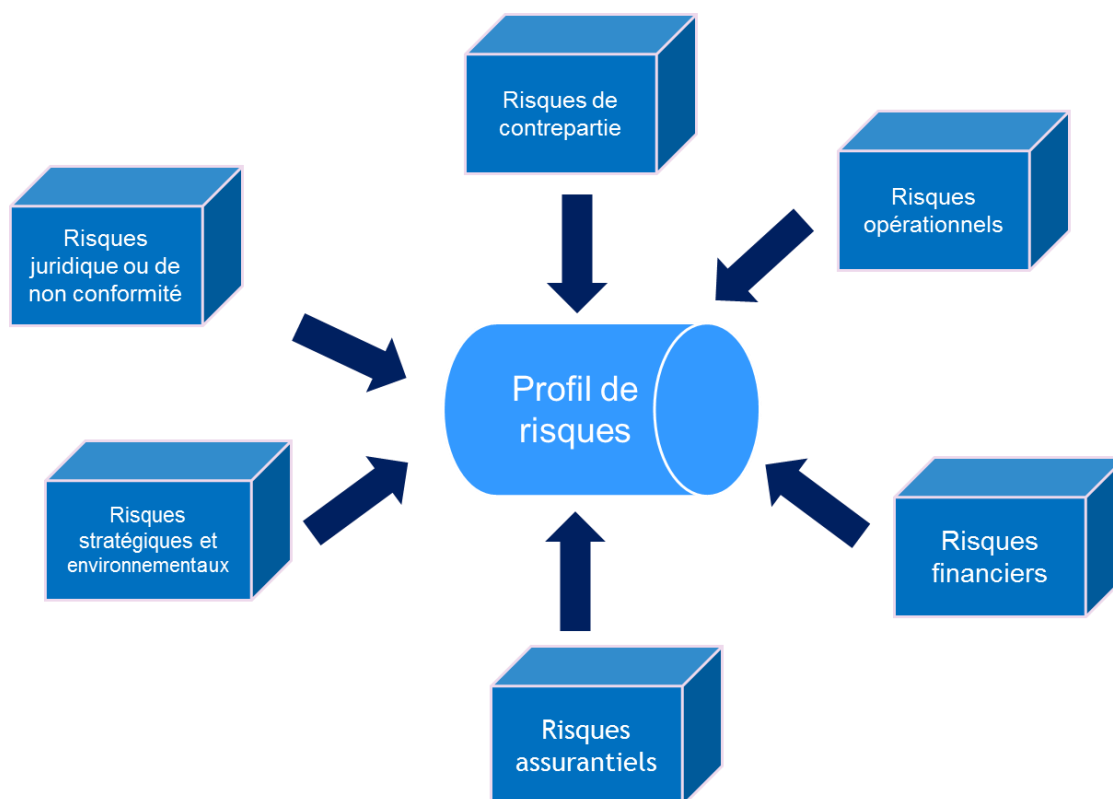
La SAMAP a défini la catégorisation suivante pour ses risques. Elle repose sur six grandes familles de risques :

- Risque de contrepartie
- Risques opérationnels
- Risques juridiques ou de conformité
- Risques stratégiques et environnementaux
- Risques financiers
- Risques assurantiels

C1. Cartographie des risques

Les risques structurant le Besoin Global de Solvabilité de la SAMAP sont identifiés grâce à une cartographie, revue annuellement.

La cartographie des risques est construite en reprenant les risques de la formule standard et complétée en fonction de l'auto-évaluation des risques effectuée au sein la SAMAP. La cartographie des risques actualisée annuellement est validée en Comité des Risques et présentée aux administrateurs.



C2. Risques assurantiels

Description du risque

Le risque assurantiel est le premier risque pour la SAMAP car il débute à la signature du contrat.

Pour limiter le risque de souscription la Mutuelle a formalisé sa stratégie par une politique de souscription validée en Conseil d'Administration à laquelle s'adjoint :

- des règles précises qui sélectionnent les navires assurables ou non,
- des grilles tarifaires qui définissent la cotisation selon le marché et les caractéristiques du dossier.

Ces diverses règles veillent également au respect de la philosophie de la Mutuelle qui est d'apporter la solution la plus équilibrée et donc la plus pérenne à ses sociétaires, gage de leur fidélité.

Des tableaux de bords permettent de suivre l'évolution des affaires par marché avec une attention quotidienne sur les cotations « pêche ». Une synthèse trimestrielle permet au Conseil d'Administration de veiller à la bonne gestion de la Mutuelle et au respect de sa stratégie.

La SAMAP n'est pas confrontée à un risque de concentration sur sa clientèle. Celle-ci comprend tous les types de structures réparties sur l'ensemble du littoral français sur les différents segments de la profession (pêche artisanale, pêche hauturière, conchyliculture, NUC, transports de passagers) et du loisir (plaisance).

Son principal objectif est d'apporter la solution la plus équilibrée et donc la plus durable à ses sociétaires.

Au-delà des règles strictes de souscription et afin de limiter ses risques en cas de sinistralité importante la SAMAP souscrit des programmes de réassurance protecteurs, auprès de réassureurs bien notés.

Atténuation du risque par le schéma de réassurance

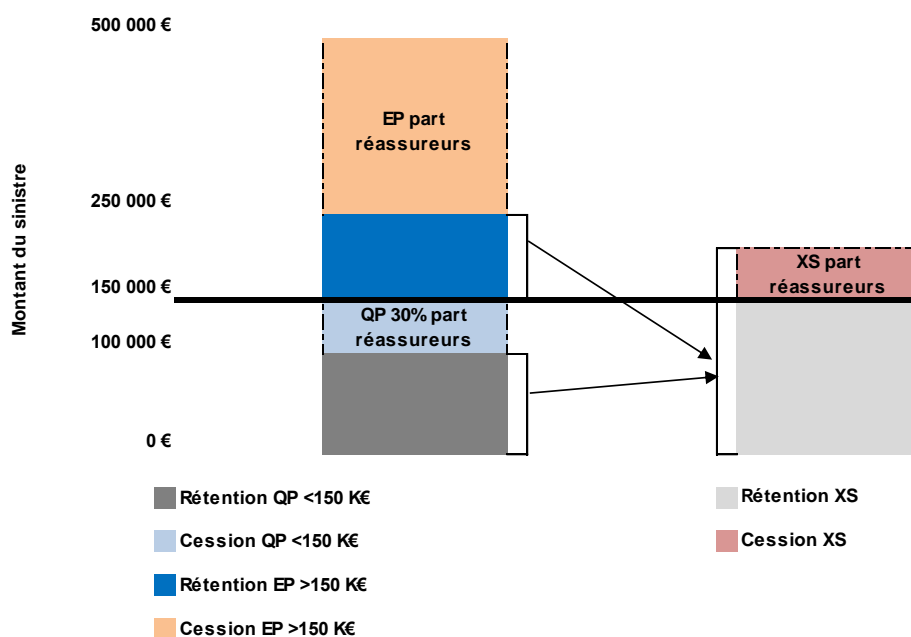
La mutuelle a prorogé en 2017 son plan de réassurance initié en 2015 en l'étoffant d'une sécurité supplémentaire pour se préserver davantage face à un risque de catastrophe sur une zone à forte concentration de navires et équilibrer ainsi ses risques sur les différentes façades maritimes.

La SAMAP conserve 150K€ de valeur assurée sur l'ensemble des navires.

- 1) Sur cette conservation, la SAMAP cède 30% soit 45K€ via le courtier JLT Re à Nacional de Reaseguros SA.
- 2) Sur l'excédent de la conservation de 150K€ de la SAMAP, 75% sont cédés par un traité en excédent de plein par l'intermédiaire de 2 courtiers. Les réassureurs ne limitent pas leur engagement en cas de perte totale.
- 3) La rétention totale de la SAMAP soit 105K€ et 25% au titre du traité en excédent de plein est protégé par un traité XS de 150K€ de perte nette définitive par sinistre et/ou évènement avec une portée maximale de 5325 000 €.

Les navires d'une valeur supérieure à 3.1K€ sont couverts par une facultative. Le total des valeurs assurées cédées à la facultative au 31/12/2017 représentait 17 M€ réparties entre 8 navires.

A titre d'illustration pour un sinistre de 500K€, le schéma de réassurance peut être représenté comme suit :



Synthèse

Le tableau suivant détaille les risques assurantiels majeurs identifiés par la SAMAP, les actions existantes ou prévues et leur prise en compte dans l'ORSA :

Risque	Description du risque	Eléments de maîtrise du risque	Profil de risque
Risque de souscription : Baisse de la rentabilité des activités maritimes ou baisse du chiffre d'affaires Risque d'augmentation de la sinistralité : Sur-fréquence d'évènements d'importance moyenne	Application de la formule standard et réalisation de stress test sur la dégradation du S/P de 20 points	-Suivi de la politique de souscription. Une limite à 75 K€ de valeur agréée a été fixée par le Conseil d'Administration en 2017 sur le marché plaisance	Pris en compte dans la formule standard.
		-Suivi quotidien des dérogations par la Direction et suivi qualitatif des affaires	En complément, la SAMAP réalise des stress tests
		-Réassurance	Couvertures calibrées, indicateurs de suivis, surveillance du portefeuille
Risque de tarification : mise en place de nouveaux contrats en risques annexes	La SAMAP n'a pas proposé de nouveaux produits sur 2017	-Courtage	La SAMAP ne porte pas ce risque.
Risque d'inadéquation du programme de réassurance	La SAMAP est réassurée par un traité en quote-part de 30% et un traité en excédent de sinistres	-la SAMAP dispose d'un historique depuis 2010 et a la possibilité d'effectuer des simulations d'impact des différents traités.	Pris en compte dans la formule standard.
		- La SAMAP a augmenté sa protection sur le traité XS en 2017	
Risque de catastrophe : sinistre majeur	Une étude statistique de la concentration géographique du risque a été réalisée en 2017 et transmise à l'ACPR	- La SAMAP a augmenté sa protection sur le traité XS en 2017	Pris en compte dans la formule standard.

C3. Risques de contrepartie

Description

Le risque de contrepartie correspond au risque de défaillance des banques et les réassureurs avec lesquels travaille la SAMAP.

Afin de limiter ce risque la SAMAP ne travaille qu'avec des partenaires bancaires et réassureurs reconnus sur les marchés et satisfaisant à un critère de solidité financière minimum, évalué par des agences de notations leur attribuant une notation A pour la plupart.

La SAMAP sélectionne également ses réassureurs en fonction de leur technicité. La SAMAP travaille ainsi avec la Compagnie Nantaise ne disposant pas de notation sur le marché, mais qui est un spécialiste de l'assurance maritime et pour un risque limité de 3.75% sur les 75% de cession du traité en excédent de plein et 5% sur le traité en excédent de sinistres.

Outre ces critères, la Mutuelle est attentive dans ses choix à l'adaptabilité des réassureurs à ses besoins et à une fidélisation des relations.

La SAMAP est également exposée au retard et défaut de paiement de ses clients (480 K€ de créances assurées) et de ses intermédiaires (créances de l'ordre de 336 K€). Ce risque est limité du fait que 98% de ses créances sont réglées sous 3 mois.

Synthèse

Le tableau suivant détaille les risques de contrepartie majeurs identifiés par la SAMAP, les actions existantes ou prévues et leur prise en compte dans l'ORSA :

Risque	Description du risque	Éléments de maîtrise du risque	Profil de risque
Risque de faillite d'un réassureur	Les principaux créanciers de la SAMAP sont sur 2017 : Nacional de Reaseguros, RSA	-Application de la politique de réassurance	Pris en compte dans la formule standard.
		-Travail avec plusieurs partenaires spécialisés et de bon rating	
Risque de faillite d'une banque	Le principal créancier de la SAMAP est la BNP	-Application de la politique financière (bon rating et piloyage du portefeuille d'actifs)	Pris en compte dans la formule standard.

C4. Risques financiers

Description

La Direction générale et les opérationnels s'appuient sur une politique d'investissement validée en Conseil d'Administration.

La SAMAP investit principalement dans des comptes à termes garantis en capital ou bien des OPCVM obligataires.

Elle choisit des partenaires financiers reconnus par le marché.

Un état trimestriel des placements financiers est présenté au Conseil d'Administration qui le valide et donne ses orientations d'investissements. Le Bureau du Conseil intervient pour effectuer des analyses techniques, demander des précisions ou émettre des recommandations.

A partir de 2017, la SAMAP a augmenté son degré d'exigence afin d'apporter encore plus de précision à son SCR marché. La transparence des fonds est devenue un critère de principe. Pour y répondre la Mutuelle a principalement investi dans des OPCVM transparents. Ainsi seuls 200 K€ d'actifs n'ont pas été transparents sur 2017 contre 2 400 K€ en 2016.

Par ailleurs, la SAMAP a fait le choix d'investissements immobiliers sur des emplacements propices à son activité et gérés en bon père de famille.

Enfin, la SAMAP n'a pas de risque de liquidité. Les flux à décaisser sont récurrents, prévisibles et suffisamment couverts hors le cas éventuel d'un événement majeur. Ce dernier cas est à pondérer au regard des dispositions des traités de réassurance qui prévoient un paiement des sinistres importants (> à 200 K€) dans les 15 jours de la demande de la SAMAP.

Synthèse

Le tableau suivant détaille les risques financiers majeurs identifiés par la SAMAP, les actions existantes ou prévues et leur prise en compte dans l'ORSA :

Risque	Description du risque	Éléments de maîtrise du risque	Profil de risque
Risques financiers	-Risque de défaut des obligations souveraines	-Application de la politique de gestion des risques financiers	Pris en compte dans la formule standard.
	-Risque de crédit : Risque de dégradation des spreads		
	-Risque d'illiquidité		
	-Risque d'évolution défavorable des marchés financiers		
Risque de baisse du marché immobilier	La SAMAP dispose de locaux à la fois en propriété et de droits réels sur le domaine public maritime	-L'immobilier de la SAMAP est diversifié géographiquement	Pris en compte dans la formule standard.

C5. Risques opérationnels

Description

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'évènements extérieurs. (article 13 de la Directive 2009/138/CE DU 25/11/2009)

Il s'agit d'un risque difficile à quantifier, de par son caractère subjectif et aléatoire. Il peut découler de problèmes liés aux :

- Processus : processus inadaptés, inadéquation de ressources, non-conformité règlementaire
- Humains : erreur de saisie, omissions, retards, inadéquation des compétences, malveillances, fraudes
- Systèmes d'information : indisponibilité, détérioration des données, confidentialité, intrusions etc...

Afin de pallier à ce risque :

- La SAMAP dispose d'une gouvernance garantissant une gestion saine et prudente de son activité
- Elle a mis en place des procédures écrites pour chaque service (souscription, sinistre et comptabilité) définissant les tâches et pouvoirs de chacun. Ces procédures sont évaluées et contrôlées par le Comité d'audit.
- Pour les risques matériels, la Mutuelle s'est assurée de sauvegardes informatiques externes lui permettant de disposer de ses données à tout moment et mis en place un Plan de continuité d'activité validé en Conseil d'Administration.

La cartographie des risques opérationnels de la SAMAP est un exercice visant à identifier les risques qui peuvent potentiellement compromettre l'atteinte des objectifs fixés dans le plan stratégique.

L'exigence de capital pour le risque opérationnel est incluse dans le calcul de la formule standard et comparée avec les résultats de l'année précédente pour contrôle des éventuels écarts et une plus juste maîtrise des risques.

Le tableau suivant détaille les risques majeurs opérationnels identifiés par la SAMAP, les actions existantes ou prévues et leur horizon de prise en compte dans l'ORSA.

CARTOGRAPHIE DES RISQUES - LISTING DES RISQUES PRINCIPAUX - A FIN 2017

	Risques majeurs	Actions existantes	Objectifs	Horizon ORSA
R117 et R118	Sauvegarde informatique (défaillance matérielle ou humaine)	Sauvegarde journalière via des disquettes (prises en charge par les collaborateurs) - Plan de Continuation d'Activité	Sauvegarde externe	2018/2019
R124	Qualité des données de l'outil métier (problème ou impossibilité d'extraction, extraction incomplète)	Référent informatique interne et accompagnement par un prestataire extérieur - Politique de qualité des données	Améliorer la sécurisation des données, les développer et les optimiser -	2018/2019
R148	Réglementation Solvabilité 2 : non respect	Suivi en interne via les fonctions clés, le DG, le CA, les Comités	Formations complémentaires du CA, des collaborateurs, calendrier de suivi	2018
R64	Gestion sinistres (agence de Sète)	Délégation de traitement distinct (autonomie de 10 K€/sinistre)	Uniformisation du traitement pour toutes les agences : procédure interne définissant le cadrage	2018/2019
R18	Méconnaissance d'un produit vendu (commercial)	Echanges et notes aux commerciaux - Protection de la SAMAP par une RC professionnelle	formations lors des réunions, fiches sur la GED,	2018/2019
R144	Défaut de formation d'un collaborateur (siège ou agence)	Echanges, notes aux services	Formations avec prestataires externes (ex réassurance, solvabilité 2), formations internes (transversalité sur les compétences)	2018/2019
R119	Panne de matériel informatique	prestataire externe en charge de la maintenance - Plan de Continuation d'Activité	Suivi et mise à jour du PCA	2018/2019
R120	Destruction de matériel/données informatiques	Sauvegarde, sécurisation des locaux - Plan de Continuation d'Activité	Suivi et mise à jour du PCA	2018/2019
R74	Qualité des données : défaillance biaisant le choix du programme de réassurance	Référent informatique interne et accompagnement par un prestataire extérieur	Améliorer la sécurisation des données, les développer et les optimiser	2018/2019
R121	Défaut de conformité (veille normative et contractuelle)	Veille et suivi par la fonction clé conformité et le service production	Politique de conformité	2017/2018
R122	Qualité des données comptables et financières	Développement de l'outil comptable - Politique de qualité des données	Gestion courante des données - Alertes - suivi par le rapport actuariel	2018/2019
R123	Qualité des données : défaut ou erreurs de saisies dans l'outil métier	Contrôles internes réguliers - Politique de qualité des données	Gestion courante des données - Alertes - suivi par le rapport actuariel	2018/2019
R125	Qualité des données enregistrées sur la GED (dernière mise à jour)	Contrôles internes réguliers - Politique de qualité des données	Gestion courante des données - Alertes - suivi par le rapport actuariel	2018/2019
R9	Commercial/souscription : Bases de cotations/tarifaires non actualisées	Notes internes + GED - Procédure de souscription	Gestion courante des données par le service production/fonctions clés - Alertes - suivi par le rapport actuariel	2018/2019
R140	Ressources humaines : Contrat de travail non conforme (conflit)	Changement de prestataire externe RH/service de paies	Conseil d'un avocat si nécessaire	2017/2018

Synthèse

Le tableau suivant positionne l'ensemble des risques identifiés par la SAMAP en fonction de leur impact sur l'activité et de leur probabilité d'occurrence et constitue la synthèse de la cartographie des risques opérationnels.

CARTOGRAPHIE DES RISQUES - EVALUATION DES RISQUES NETS - A FIN 2017

		COUVERTURE			
		Très Forte	Forte	Modérée	Faible
		4	3	2	1
RISQUE BRUT	Très élevé		R119 R120	R117 R118 R124 R148	R64
	Elevé	R99	R32 R33 R34	R74 R121 R122 R123 R125	R 18 R144
	Modéré	R47 R53 R59 R62 R94 R101 R112	R3 R4 R10 R19 R20 R23 R30 R35 R46 R50 R65 R66 R70 R71 R79 R82 R83 R102 R105 R111	R14 R15 R27 R38 R39 R40 R41 R42 R44 R63 R80 R88 R91 R92 R113 R127 R128 R130 R131 R136	R9 R140
	Faible	R52 R55 R56 R58 R61 R100 R106 R107 R108 R132 R133 R134 R137	R1 R5 R6 R7 R12 R21 R22 R24 R25 R26 R28 R29 R31 R36 R43 R45 R49 R54 R60 R67 R69 R72 R73 R75 R76 R77 R78 R81 R84 R85 R87 R89 R90 R93 R95 R96 R97 R103 R109 R110 R114 R115 R116 R135 R138 R141 R142 R143 R145 R146 R147	R8 R11 R16 R37 R48 R57 R126 R129	R2 R13 R17 R51 R68 R139

LEGENDE

Très élevé

Elevé

Modéré

Faible

R.. Numéro du risque

Les risques très élevés et élevés sont détaillés dans le tableau précédent.

C6. Risques Stratégiques

Description

La SAMAP en tant que mutuelle d'assurance a pour objectif principal de maintenir sa position afin d'assurer sa pérennité. La SAMAP ne cherche pas à tout prix la croissance mais plutôt à consolider sa position et développer sa notoriété dans un environnement économique complexe.

Les axes de développement du portefeuille de la SAMAP sont les suivants :

- La fidélisation et le maintien du portefeuille par le réseau d'agences.
- L'apport de nouveaux contrats par le développement d'un réseau de courtiers.
- La vente de produits annexes (complémentaire santé, faute inexcusable, assurance décès, indemnité d'arrêt de travail, responsabilité civile) par le biais du courtage. Ces produits permettent d'attirer les professionnels non assurés SAMAP.

Synthèse

Le tableau suivant détaille les risques stratégiques majeurs identifiés par la SAMAP, les actions existantes ou prévues et leur prise en compte dans l'ORSA :

Risque	Description du risque	Éléments de maîtrise du risque	Profil de risque
Risque stratégique : diversification des produits de la SAMAP (risques annexes)	Produit non adapté aux besoins de l'adhérent	-Mise en place de fiches produits, formation des commerciaux - Courtage et partenaires assureurs : référencement, étude des produits avant commercialisation	La Mutuelle ne porte pas ce risque Défaut de conseil : RC professionnelle SAMAP
Risque d'évolution réglementaire : impact sur l'activité de la Mutuelle	Produits, polices, contrats fournisseurs, traitement des sinistres et gestion de la SAMAP non conformes	Veille réglementaire et suivi conformité - Compétences en interne - Stabilité des réglementations maritimes sur le cœur de métier de la SAMAP (assurance dommage de corps de navires)	Structuration de la démarche conformité (politique, procédures)
Risque de concurrence :	Diminution du nombre d'adhérents et baisse du chiffre d'affaires - Pression tarifaire	Revoir la formation des commerciaux - définir les axes d'amélioration - Diversification des produits proposés	Pris en compte dans le modules risques assurantiels de la formule standard

C7. Risques Juridique ou de conformité

Description

La veille juridique est effectuée en interne par la fonction clé Conformité appuyée par les autres fonctions clés et les responsables de service à partir des sources d'informations en possession de la SAMAP. La diffusion de l'information est effectuée à destination des personnes concernées (salariés, adhérents, ...).

La revue des risques juridiques effectuée en 2017 est intégrée à la politique de conformité qui sera validée lors du Conseil d'Administration de début 2018.

Synthèse

Le tableau suivant détaille les risques juridiques ou de conformité majeurs que la SAMAP a identifiés, les actions existantes ou prévues et leur prise en compte dans l'ORSA :

Risque	Description du risque	Éléments de maîtrise du risque	Profil de risque
Risque juridique et réglementaire	Risque de non-conformité à Solvabilité 2 Risque de non-conformité au droit des contrats (propositions, offres, contrats, avenants) - garanties corps - garanties annexes (RC et autres) Protection des données personnelles	Calendrier interne - interaction entre les équipes et les fonctions clés Veille juridique interne (fonctions clés conformité et gestion des risques) Rédactionnel géré par nos partenaires assureurs soumis à solvabilité 2 - Formation interne de nos équipes sur les produits - RC professionnelle souscrite en 2017 Veille juridique - Activité : majoritairement en direct avec des professionnels (peu de données personnelles) Sinistres corporels : service dédié, sécurisation du traitement et de la conservation des données	1ère étape : contrôles centralisés sur le cœur de métier Niveau de sécurité externe : réassureurs (communication des contrats SAMAP) Risque suivi et maîtrisé Intégration de la nouvelle réglementation RGPD pour 2018 Risque suivi et maîtrisé en lien avec nos partenaires assureurs (risques annexes)
Risque de sanction et de perte financière	Sécurité financière	Politique financière), circuit interne contre la fraude, contrôle externe : CAC	Risque suivi et maîtrisé
Risque de réputation	Impact d'image, impact financier, perte de portefeuille	Politique de gouvernance : gestion prudente : gestion anticipée des nouveaux risques - communication interne entre services (petite structure)	Risque suivi et maîtrisé

PARTIE D – VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

Cette partie présente la valorisation des actifs et des passifs utilisés pour la valorisation Solvabilité 2.

Les comparaisons se font entre les résultats réels 2017 et les résultats réels 2016.

D1. Actifs

1) Description générale :

Actif	2016	2017	Ecart R2017/R2016
Immobilier (pour usage propre)	1,3 M €	1,3 M €	-3%
Placements	13,4 M €	12,9 M €	-4%
Fonds d'investissement	10,8 M €	5,8 M €	-46%
Dépôts bancaires à long terme	2,2 M €	3,0 M €	36%
Autres placements	0,5 M €	4,2 M €	
Provisions techniques cédées	1,0 M €	1,1 M €	4%
Autres actifs	2,4 M €	3,2 M €	31%
Total actif	18,2 M €	18,4 M €	1%

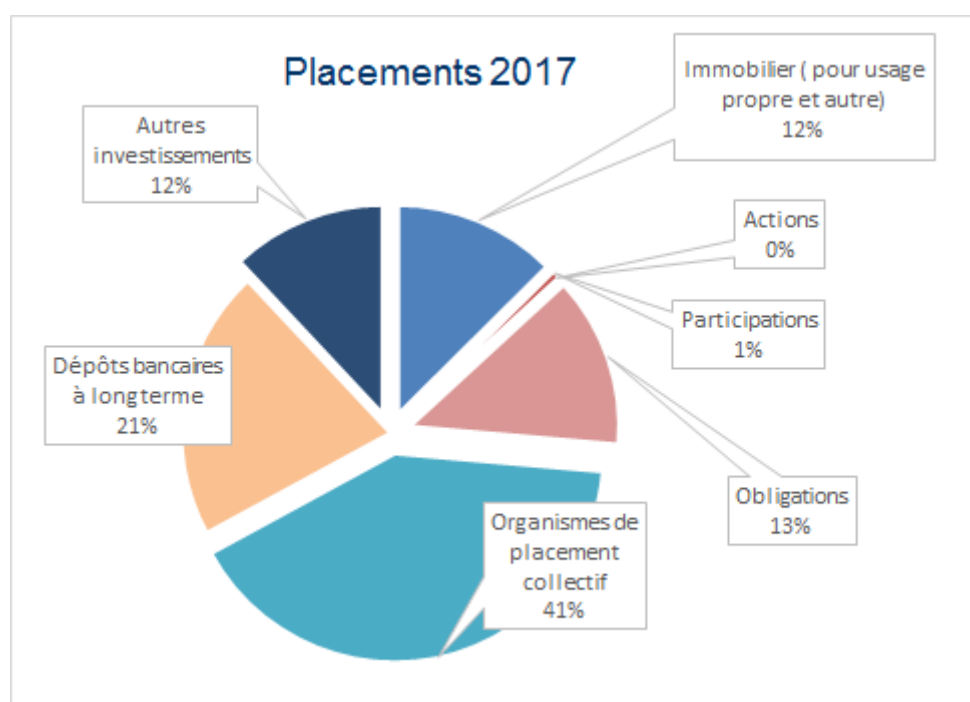
L'actif 2017 en valeur marché Solvabilité 2 est stable à un niveau de 18.4 M€ comparativement à 2016. La variation la plus significative correspond à un transfert de trésorerie des placements (-0.5 M€) vers les autres actifs (+0.8 M€ : disponibilités via un livret rémunéré).

Les actifs sont principalement constitués des placements (70% de l'actif total).

2) Détail des placements :

Placements	2016	2017	Ecart R2017/R2016
Immobilier (pour usage propre et autre)	1,6 M €	1,8 M €	9%
Participations	0,1 M €	0,1 M €	0%
Actions	0,0 M €	0,0 M €	
Obligations	0,1 M €	1,9 M €	
Organismes de placement collectif	10,8 M €	5,8 M €	-46%
Dépôts bancaires à long terme	2,2 M €	3,0 M €	36%
Autres investissements	0,0 M €	1,7 M €	
Total placements	14,7 M €	14,2 M €	-4%

L'allocation totale des placements 2017 est légèrement inférieure à 2016 (-0.5 M€). L'ensemble des postes a évolué plus ou moins sensiblement pour tenir compte du changement des règles de souscription des produits financiers.



La majorité des placements est constitué de Fonds de placement (OPCVM) principalement obligataires. La principale évolution du réel 2017 avec l'année 2016 correspond à la souscription d'un portefeuille d'obligations représentant 13 % des actifs.

- La valorisation des actifs :

L'ensemble des partenaires financiers a été circularisé afin d'obtenir la position exacte de nos investissements à la date de clôture. Leurs retours nous ont permis d'obtenir la valorisation de l'ensemble de nos actifs.

D2. Passifs

Passif	2016	2017	Ecart R2017/R2016
Provisions techniques brutes	2,4 M €	2,8 M €	20%
Best Estimate	2,2 M €	2,6 M €	21%
Marge de risque	0,2 M €	0,2 M €	10%
Dépôt espèce des réassureurs	1,0 M €	1,2 M €	20%
Dettes d'assurance et de réassurance	1,7 M €	0,5 M €	-70%
Autres passifs	4,1 M €	4,3 M €	4%
Total passif	9,2 M €	8,9 M €	-4%

Le passif de la SAMAP est stable aux alentours de 9 M€.

Le Best Estimate a peu évolué entre 2016 et 2017 car il n'y a pas eu de modification en matière de politique de souscription, de provisionnement et de règlement des sinistres (stabilité du portefeuille).

- La valeur et détail des provisions techniques :

La SAMAP est une société d'assurance mono-activité (secteur maritime).

La répartition des provisions techniques se décompose de la façon suivante :

Affaires Directes et acceptations	Primes	Sinistres	Total
Best Estimate Brut	-173 k€	2 821 k€	2 647 k€
Best Estimate Cédé	-94 k€	1 166 k€	1 072 k€
Best Estimate Net	-79 k€	1 654 k€	1 575 k€

- La description des montants recouvrables via réassurance ou titrisation :

La SAMAP est couverte par un programme de réassurance prudent combiné de quatre traités :

- Quote-Part (couverture des sinistres récurrents)
- Excédent de plein (couverture des sinistres récurrents)
- Facultative (couverture pour les polices dont les sommes assurées sont les plus élevées du portefeuille)
- XS (couverture de la SAMAP en cas de tempête ou de sinistre grave)

Au total, la structure de réassurance permet de diminuer sensiblement l'exposition au risque de la SAMAP. Sur l'exercice 2017, le taux de cession des primes (net de PB) est de 52.73% et celui des sinistres de 48.58%.

Les montants de provisions techniques cédées sont calculés par compagnie et par traité.

Par ailleurs, les traités de réassurance prévoient que la totalité des provisions arrêtées à la date de clôture soient représentées par les réassureurs, soit en titres, soit en espèces avec un ajustement annuel si nécessaire.

D3. Autres passifs

Les autres dettes passent de 4.1 M€ à 4.3 M€. Il n'y a donc pas d'évolution significative sur ce poste.

D4. Méthodes de valorisation alternatives

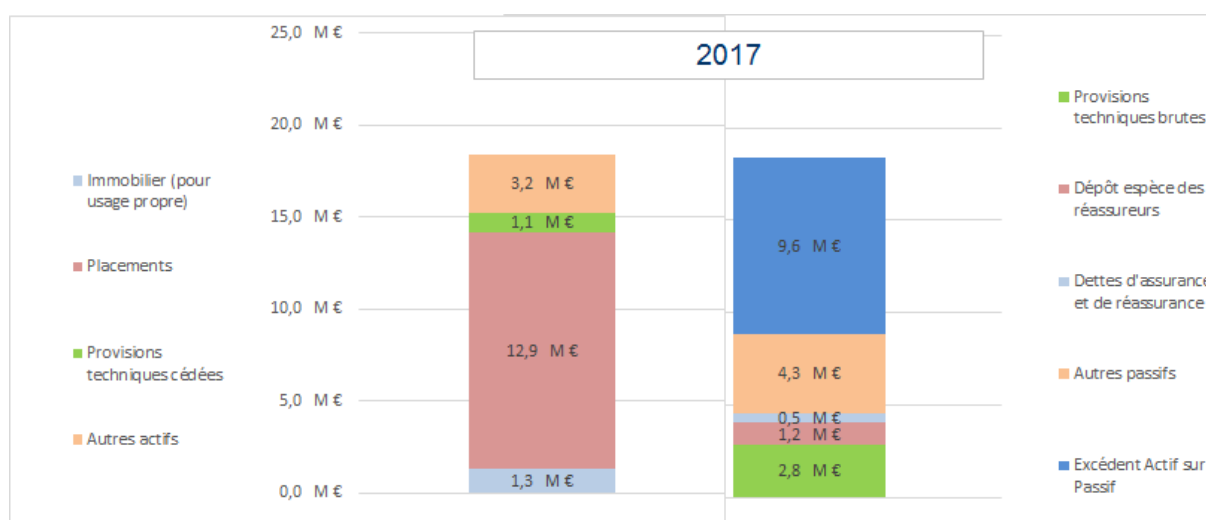
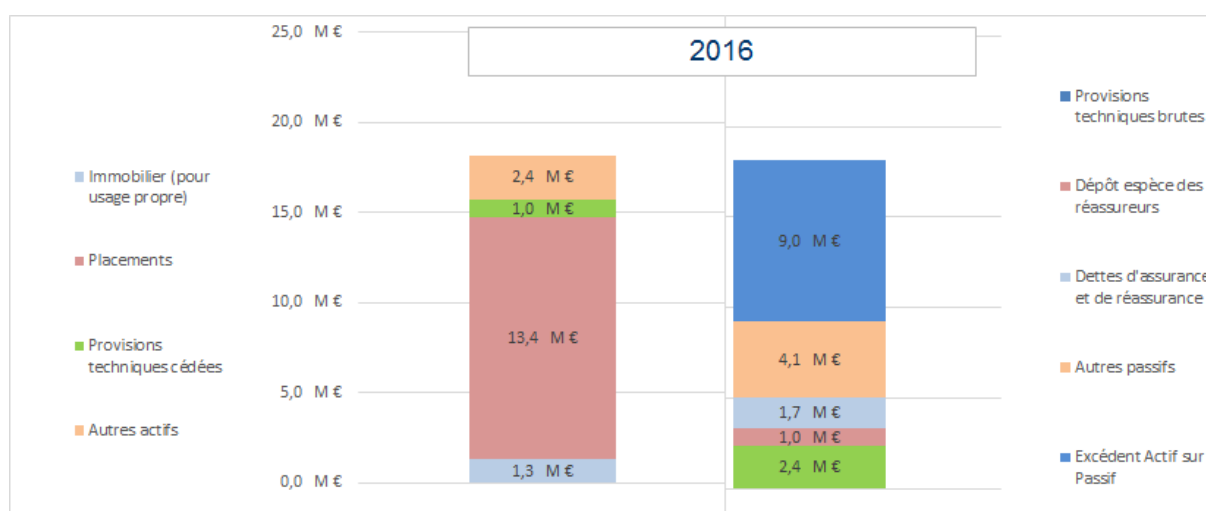
Il n'y a pas de méthodes de valorisation alternatives à la SAMAP.

PARTIE E – GESTION DU CAPITAL

E1. Les fonds propres de l'entreprise

Fonds propres	2016	2017	Ecart R2017/R2016
Total Actif	18,2 M €	18,4 M €	1%
Total Passif	9,2 M €	8,9 M €	-4%
Excédent d'actif sur passif	9,0 M €	9,6 M €	7%
SCR	3,2 M €	3,6 M €	13%
Ratio de solvabilité	282%	266%	

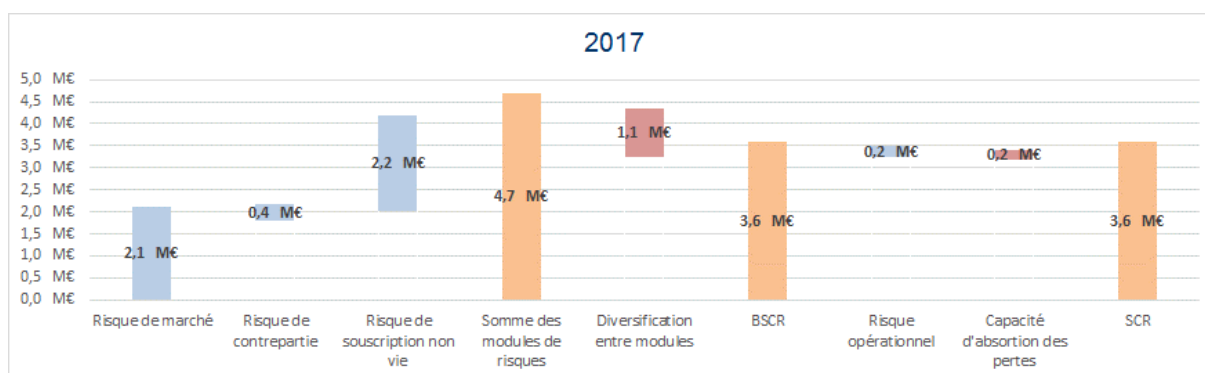
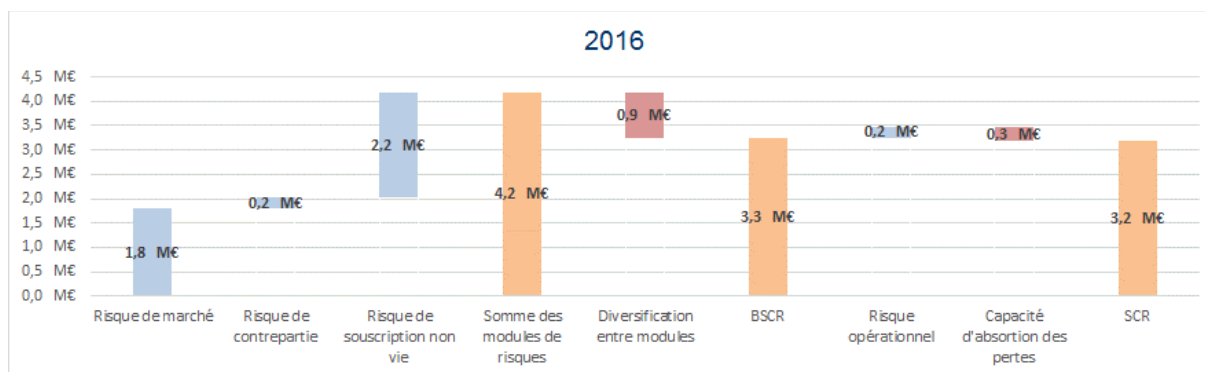
Le niveau des fonds propres est en légère hausse (+ 0.6 M€ soit + 7%). L'évolution correspond principalement au résultat de la SAMAP.



Tous les fonds propres sont éligibles et disponibles pour couvrir le SCR et MCR au niveau 1. Ils se répartissent de la manière suivante :

Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35	Total	Niveau 1 – non restreint
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	0 K€	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	0 K€	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	3 424 K€	3 424 K€
Comptes mutualistes subordonnés	0 K€	
Fonds excédentaires	4 980 K€	4 980 K€
Actions de préférence	0 K€	
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	0 K€	
Réserve de réconciliation	1 162 K€	1 162 K€
Passifs subordonnés	0 K€	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	0 K€	
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	0 K€	
Fonds propres éligibles et disponibles	Total	Niveau 1 – non restreint
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	9 565 K€	9 565 K€
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	9 565 K€	9 565 K€

E2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis



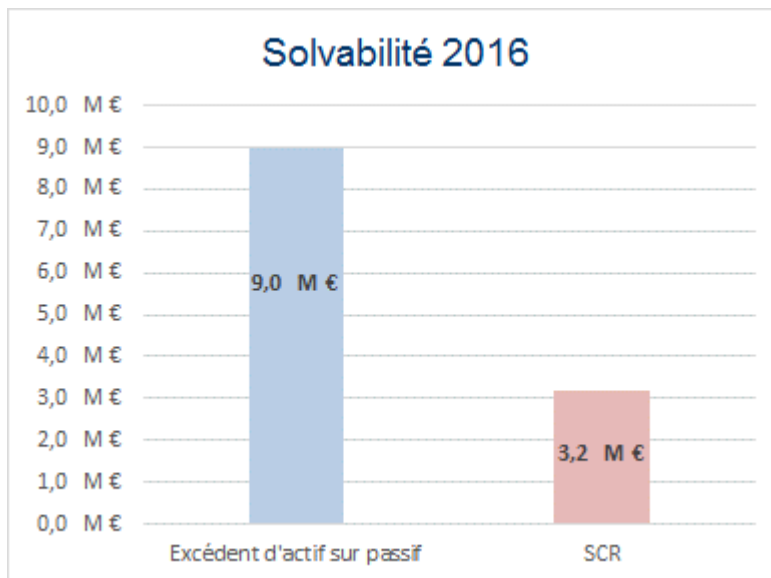
Au 31/12/2017, le SCR de la SAMAP vaut 3.6 M€ et est supérieur à celui de 2016 (3.2 M€).

Le ratio de solvabilité du SCR (ou ratio de couverture) passe de 282% à 266%.

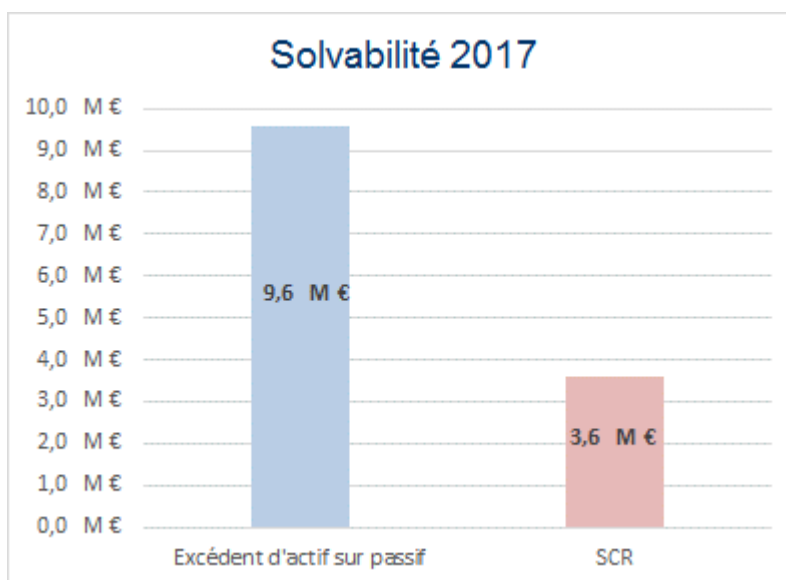
Evolution du ratio de solvabilité :

Le ratio de Solvabilité (ou ratio de couverture) est égal au rapport entre l'excédent d'actif sur passif et le SCR et doit être supérieur à 100%.

$$\text{Ratio} = \frac{\text{Excédent d'Actif sur Passif}}{\text{SCR}}$$



Ratio 2016 (réel) = 9,0 M€ / 3,2 M€ = 282 %



Ratio 2017 (Réel) = 9,6 M€ / 3,6 M€ = 266 %

Le minimum de capital requis (MCR) est de 2.5 M€ soit un ratio de couverture du MCR de 383% contre 360% en 2016.

Risque de marché :

L'assiette de placements de la SAMAP entre 2016 et 2017 est très stable.
Elle passe de 14,7 M€ à 14,2 M€ soit une variation de -4%.

Placements	2016	2017	Ecart R2017/R2016
Immobilier (pour usage propre et autre)	1,6 M €	1,8 M €	9%
Participations	0,1 M €	0,1 M €	0%
Actions	0,0 M €	0,0 M €	
Obligations	0,1 M €	1,9 M €	
Organismes de placement collectif	10,8 M €	5,8 M €	-46%
Dépôts bancaires à long terme	2,2 M €	3,0 M €	36%
Autres investissements	0,0 M €	1,7 M €	
Total placements	14,7 M €	14,2 M €	-4%

Les différents postes de placements 2017 ont évolué pour deux raisons :

- Modifications de la stratégie,
- Nombreux placements échus sur 2017.

Ainsi, la part des OPC a fortement diminué (-5 M€) au profit d'obligations détenues en direct (+1.9 M€), des dépôts bancaires (+0.8 M €), de l'immobilier (+0.6 M€) et d'autres investissements (+1.7 M€).

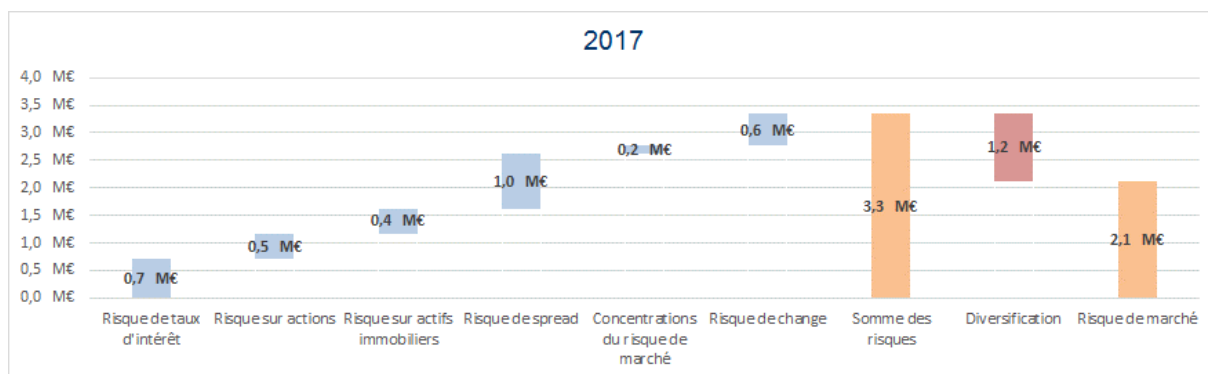
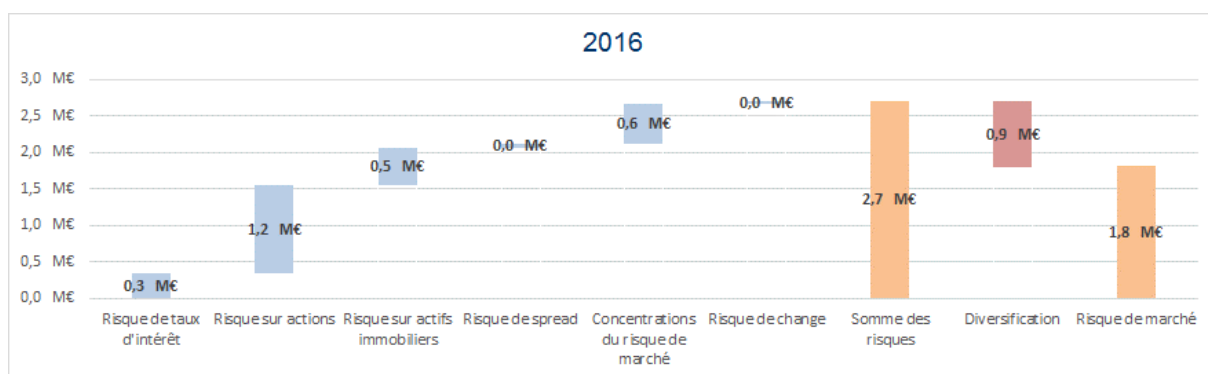
Le SCR Marché augmente légèrement sur 2017 (2.1 M€ contre 1.8 M€ sur 2016) malgré une composition de portefeuille globalement identique.

Ce phénomène s'explique principalement par le risque de spread qui est de 1 M€ sur 2017 du fait de :

- Une augmentation du nombre d'OPCVM transparisés a conduit à une augmentation du nombre de titres soumis au risque de taux et de spread
- Une approche prudente dans la modélisation de calcul en raison des informations apparaissant dans la transparence (absence de notation du titre conduisant à un choix par défaut conservateur, revue du calcul de la sensibilité des titres par rapport à ceux indiqués, etc.)

Le risque de change augmente également sensiblement entre 2016 et 2017 en raison de la transparence d'un fonds qui a révélé un nombre important de swaps de change (pour lesquels les deux jambes sont en monnaies étrangères, chacune des jambes étant donc choquée séparément dans la Formule Standard).

En contrepartie, une meilleure transparence des fonds a permis de diminuer le risque actions de façon marquante par rapport à 2016.



Risque de contrepartie :

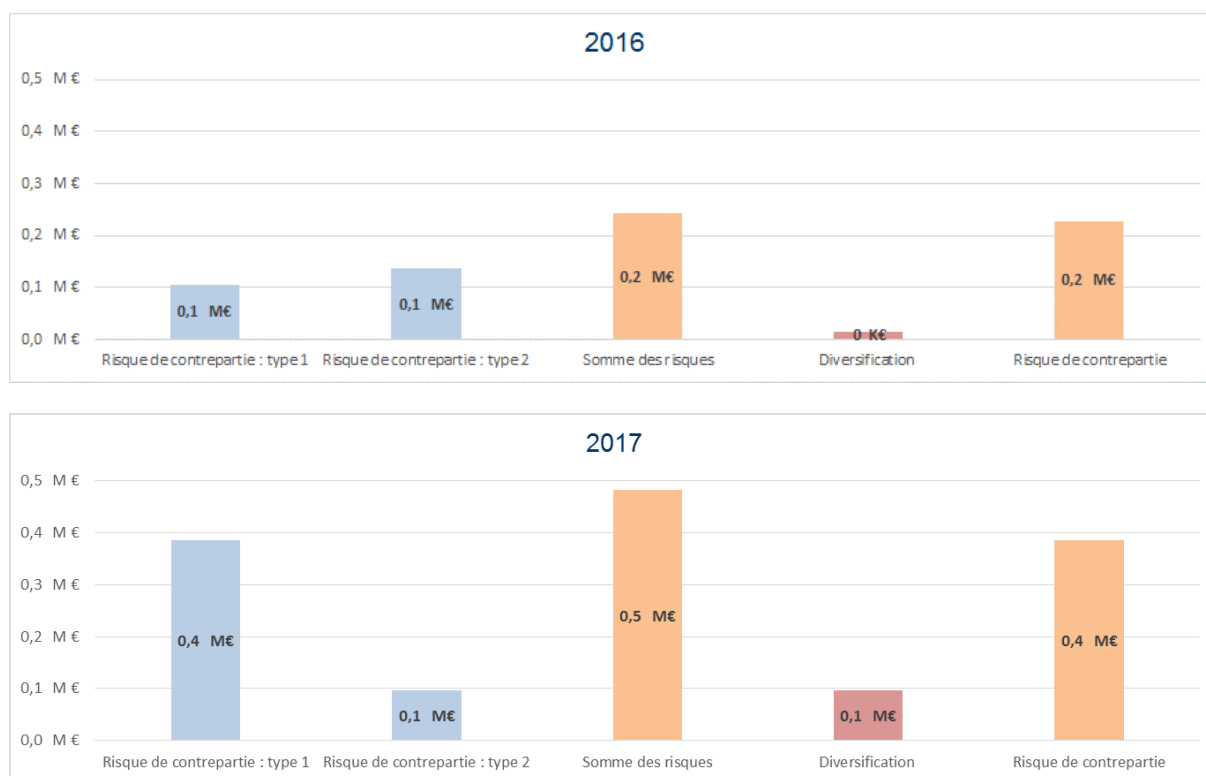
L'évolution du SCR de contrepartie par rapport à 2016 est principalement liée à la forte variation de l'exposition Banques qui passe de 1 M€ en 2016 à 3.5 M€ en 2017 suite à l'affectation des fonds Euros au risque de contrepartie. Toutefois, le risque de type 1 reste limité à 0.4 M€.

Le risque de type 2 (créances de plus et moins de 3 mois) reste dans la lignée de 2016 à 0.1 M€.

	2016	2017	Ecart R2017/R2016
Exposition Réassurance	1,2 M €	1,1 M €	-13%
Exposition Banques	1,0 M €	3,5 M €	262%
Risque de contrepartie : type 1	0,1 M €	0,4 M €	263%

	2016	2017	Ecart R2017/R2016
Créances de moins de 3 mois	0,5 M €	0,3 M €	-43%
Créances de plus de 3 mois	0,1 M €	0,1 M €	-8%
Risque de contrepartie : type 2	0,1 M €	0,1 M €	-29%

L'évolution du risque de contrepartie est donc la suivante :



Risque de souscription non vie :

Le risque de souscription non-vie est composé de deux modules :

- Le risque de primes et réserves
- Le risque de catastrophe

Le risque de primes et de réserves fait intervenir le Best Estimate de réserves nets et le montant de primes acquises nettes, globalement stable à 2.0 M€ pour la SAMAP.

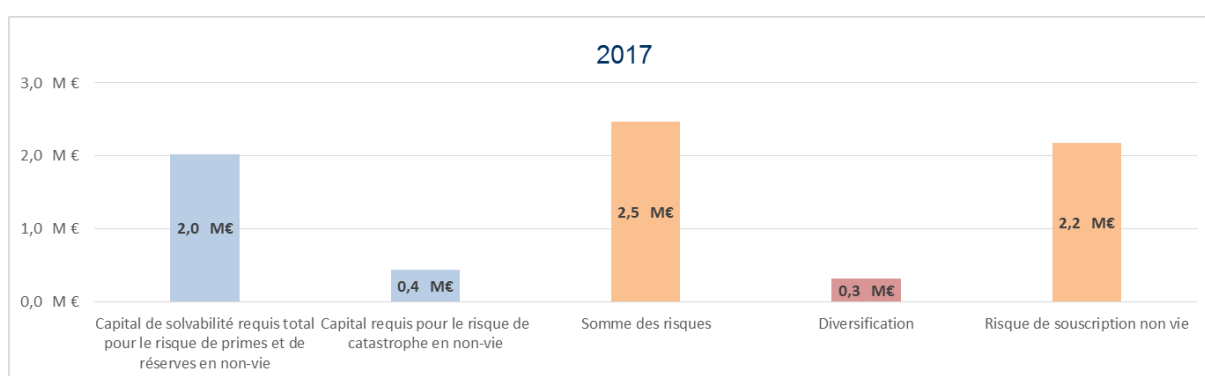
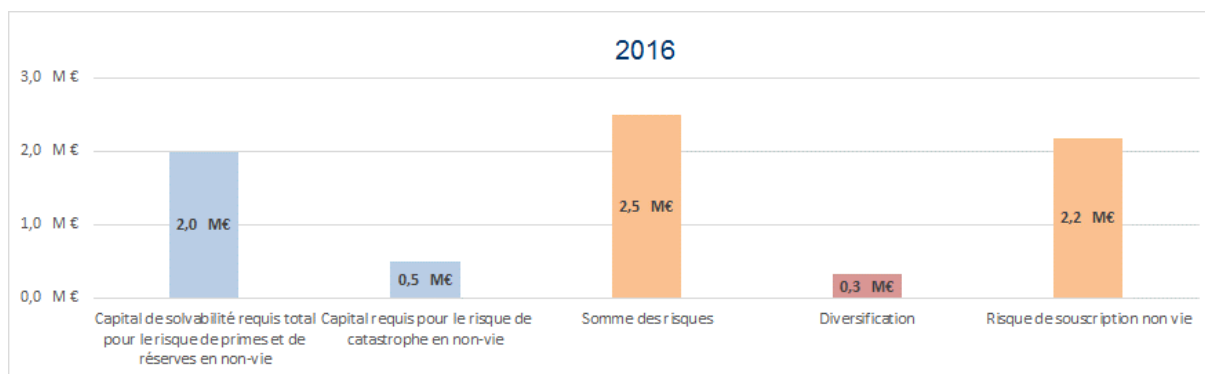
	2016	2017	Ecart R2017/R2016
BE réserve net	1,2 M €	1,7 M €	43%
Volumes de primes	4,0 M €	3,8 M €	-5%
Risque de primes et de réserves	2,0 M €	2,0 M €	2%

Le calcul du risque de catastrophe fait intervenir uniquement le risque tempête, la SAMAP étant peu exposée aux autres risques.

Globalement, le risque de souscription non-vie reste constant :

- Le risque de primes et de réserves est très stable
- Le risque de catastrophe diminue légèrement (-0.1 M€)

L'évolution du risque de souscription non-vie est donc la suivante :



CONCLUSION

La SAMAP poursuit son objectif de contrôle de ses risques par une meilleure intégration des règles de Solvabilité 2 dans les décisions de sa gouvernance jusqu'aux opérationnels.

L'exercice 2017 se termine ainsi sur une note positive concrétisée par une amélioration de son bilan comptable et une confiance renouvelée de ses réassureurs.

Le ratio de couverture du SCR s'est légèrement dégradé passant de 282 % à 266 % en 2017 du fait de l'impact du SCR Marché.

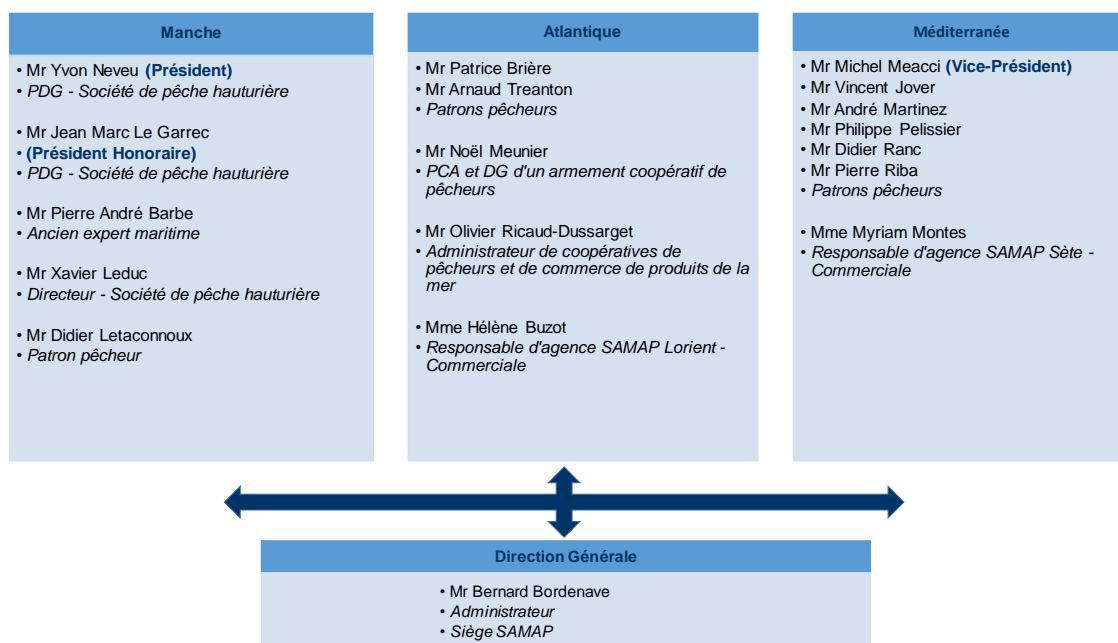
La Mutuelle s'attache à apprécier au plus près ses risques, ses besoins et ses enjeux.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Liste des documents

Charte de gouvernance		
Charte des Administrateurs		
Organigramme du Conseil d'Administration		
Statuts		
Cartographie des risques opérationnels		
Politiques		
Listing des sous-traitants (et des référents SAMAP)		

ANNEXE 2 : Représentativité du Conseil d'Administration (Partie B1)



ANNEXE 3 : Liste des administrateurs (partie B).

Conseil d'Administration au 31/12/2017	Profession	Nom	Prénom	Fin de mandat
Président	PDG d'une société de pêche hauturière	NEVEU	Yvon	AGO de 2021
Vice-Président	Patron pêcheur	MEACCI	Michel	AGO de 2021
Administrateur Président Honoraire	PDG d'une société de pêche hauturière	LE GARREC	Jean-Marc	AGO de 2020
Administrateur	Ancien expert maritime	BARBE	Pierre André	AGO de 2019
Administrateur	DG de la SAMAP	BORDENAVE	Bernard	AGO de 2020
Administrateur	Patron pêcheur	BRIERE	Patrice	AGO de 2020
Administrateur	Patron pêcheur	JOVER	Vincent	AGO de 2021
Administrateur	Directeur d'une société de pêche hauturière	LEDUC	Xavier	AGO de 2018
Administrateur	Patron pêcheur	LETACONNOUX	Didier	AGO de 2023
Administrateur	Patron pêcheur	MARTINEZ	André	AGO de 2021
Administrateur	PCA et DG d'un armement coopératif de pêcheurs	MEUNIER	Noel	AGO de 2022
Administrateur	Patron pêcheur	PELISSIER	Philippe	AGE de 2021
Administrateur	Patron pêcheur	RANC	Didier	AGO de 2020
Administrateur	Patron pêcheur	RIBA	Pierre	AGE de 2021
Administrateur	Administrateur de coopératives de pêcheurs et de commerce de produits de la mer	RICAUD - DUSSARGET	Olivier	AGO de 2018
Administrateur	Patron pêcheur	TREANTON	Arnaud	AGO de 2023
Administrateur	Responsable d'agence SAMAP (fonction commerciale)	BUZOT	Hélène	AGO de 2022
Administrateur	Responsable d'agence SAMAP (fonction commerciale)	MONTES	Myriam	AGO de 2021